Rapport de présentation du budget primitif 2016

Le débat d'orientations budgétaires qui vous a été présenté lors du conseil métropolitain de février proposait de maintenir la trajectoire financière de la Métropole pour préserver la capacité à agir de la collectivité, poursuivre le développement de son territoire et permettre de réaliser ses projets pour l'avenir.

Le budget primitif qui vous est proposé aujourd'hui traduit en termes financiers ces priorités.

Il porte sur un périmètre élargi, où l'ensemble des compétences qui relèvent de la Métropole, sont désormais gérées en plein exercice. Conjuguant planification stratégique et actions de proximité, les champs d'intervention de la Métropole ont tous vocation à être au service de ses habitants et de ses entreprises : développement durable et aménagement du territoire, développement économique et innovation, politique de la ville, politique de l'habitat, gestion de la voirie et de l'espace public, services d'intérêt collectif, transports en commun, environnement et cadre de vie, animation sociale, culturelle et sportive.

Reflet du pacte de confiance, ce budget a été établi dans le dialogue et la concertation. Ainsi en matière d'espace public, les communes ont été étroitement associées à l'élaboration des interventions sur leur territoire et les programmes 2016 de voirie ont été conçus en complète concertation avec les maires. De la même manière, l'ensemble des vice-présidents ont été sollicités sur les budgets relevant de leur délégation.

Cette relation de proximité et de transparence est d'autant plus nécessaire que le contexte de raréfaction des ressources, et en particulier des dotations de l'Etat, nécessite la recherche d'économies et la priorisation de nos actions. L'adhésion de tous à ces objectifs sera le garant de leur réussite. Avec le maintien des taux d'imposition, qui ne connaîtront pas de hausse en 2016, il s'agit de ne pas faire porter la baisse des dotations de l'Etat sur les contribuables mais de la compenser par une maîtrise accrue des dépenses tout en garantissant le même niveau de service. A l'exemple des maisons de proximité qui permettent des économies d'échelle tout en facilitant les démarches des usagers, aussi bien communales que métropolitaines, il s'agit de rendre l'action publique plus pertinente, plus dynamique et plus efficace.

1ère partie : Les actions priorisées et maîtrisées de Montpellier Méditerranée Métropole en 2016.

Depuis son passage en Métropole, notre collectivité impulse son projet autour de sept piliers stratégiques majeurs qui correspondent aux domaines d'excellences qu'elle s'engage à structurer, développer et valoriser : santé, numérique, transports et mobilités, développement économique tourisme et industrie, agro-écologie et alimentation, culture-patrimoine et université, commerce et artisanat.

Parallèlement à la définition et à la conception de ces politiques nouvelles, un travail d'évaluation des politiques publiques sera conduit afin d'éclairer les élus sur les effets des changements sociaux produits en fournissant des éléments d'analyse et d'appréciation.

Il s'agira de s'assurer que les interventions de la métropole ont contribué à atteindre les objectifs visés, qu'elles sont utiles au quotidien des citoyens en répondant à leurs besoins et qu'elles sont cohérentes avec ses autres interventions de la Métropole ou celles de ses partenaires. A travers cette démarche, la Métropole de Montpellier œuvre pour plus de transparence de la vie publique, et souhaite donner plus de sens à son action. Elle garantit le bon usage des deniers publics, place l'usager et le citoyen au cœur de l'action publique et modernise ses pratiques.

La participation citoyenne est un axe fort de modernisation de l'action publique. Innovantes et évolutives, les méthodes utilisées créent les conditions d'une association authentique et effective des citoyens permettant l'expression d'une parole libre et garantissant son utilisation dans l'ingénierie des politiques publiques.

Enfin, la nouvelle gouvernance installée à l'occasion de la transformation de la Communauté d'agglomération en Métropole repose sur un rôle repensé du Conseil de développement. Ce dernier jouera un rôle moteur pour éclairer les grandes politiques publiques métropolitaines et pour inclure l'innovation dans toutes ses dimensions au cœur des modes de fabrique de l'action publique. Dans ce cadre, **50 K€** seront mobilisés en 2016.

Développement économique, aménagement du territoire et énergie

Montant du budget principal :

Investissement : 25,6 M€ **Fonctionnement : 16,4 M€**

Chiffres clés :

Acquisitions foncières : **4,7 M€.**

Aménagement de parcs d'activité : **2,2 M€** (dont 1,2 M€ pour le Salaison).

Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) : **1,8 M€**.

Avances de trésorerie Ode à la mer : **1 M€** ; secteur Mogère **2,9M€**

Réhabilitation de l'ancien Hôtel de Ville pour accueillir le préfigurateur « French Tech » : **1,4 M€.**

1,2 M€ mobilisés pour assurer l'achèvement de la tranche 1 et le démarrage de la tranche 2 de la zone d'activité du Salaison à Vendargues

1,4 M€ inscrits en dépenses et en recettes sur les Projets Urbains Partenariaux

Dynamiser les écosystèmes économiques pour construire d'une vision commune et de plans d'actions économiques partagés avec les acteurs économiques publics et privés du territoire.
En 2016, les projets portés par le conseil de gouvernance de la French Tech concerneront le renouvellement du label, des animations (StartupXChange, Xtremup, BigUp4Startup, Start2You, XLR Capital), le déploiement du Pass FrenchTech (Biotech/ Cleantech /Industrie) et l'accompagnement à l'installation d'une école du numérique.

En matière de santé la Métropole de Montpellier souhaite s'inscrire parmi les métropoles européennes d'excellence, à travers un projet de territoire, « Montpellier Capitale Santé » qui sera lancé sur 2016 sur la base d'un travail collaboratif avec la FrenchTech ainsi que la mise en place de partenariats avec des villes euro-méditerranéennes occidentales.

En ce qui concerne le tourisme, Montpellier Méditerranée Métropole mènera en 2016, en concertation avec les communes membres, les études préalables à la mise en place d'une stratégie ambitieuse de développement touristique du territoire. A cet effet, le budget dédié au Tourisme sera de **2,5 M€**.

Montpellier Méditerranée Métropole souhaite également devenir un territoire démonstrateur de pratiques agricoles innovantes durables pour une alimentation et un environnement de qualité en milieu périurbain. La phase de diagnostic et de définition d'axes stratégiques, en partenariat avec différents acteurs de la filière agricole et alimentaire et avec l'appui scientifique de chercheurs spécialistes de l'alimentation, des relations ville-agriculture et des politiques publiques se poursuivra en 2016. Ainsi, **0,15 M€** seront dédiés au pilier agro-écologie et alimentation.

Développer des services performants pour les entreprises du territoire par la mise en place de services dédiés à la création, au développement, à l'implantation et à l'internationalisation des entreprises.

L'action du BIC sera renforcée par la mise en place d'actions innovantes autour de l'accès au marché économique, de la formation des équipes dirigeantes et de nouveaux modèles de financement pour les start-up (**0,93 M€)**.

Les filières d'excellence et les pôles de compétitivité seront également soutenues (**0,69 M€).**

Dans le cadre de la stratégie d'internationalisation de la Métropole, favorisant les implantations croisées ou les partenariats technologiques et commerciaux, les coopérations avec la Chine (Shanghai, Beijing, Chengdu), les Etats-Unis, le Canada, la Russie, le Brésil l'Allemagne et l'Italie seront poursuivies (**0,27 M€.)**.

De plus, les services innovants du MIBI, dédiés à l'accueil d'entreprises étrangères, seront renforcés.

Quant au Mibi (Montpellier International Business Incubator), qui constitue un concept unique en Europe à travers un bâtiment de 3 500 m², ses services innovants dédiés à l'accueil d'entreprises étrangères et du territoire tournés vers l'export seront renforcés.

Développer des infrastructures économiques performantes (pépinières, hôtels d'entreprises, VEAS, parcs d'activités) pour renforcer l'activité économique. **0,12 M€** seront dédiés à la programmation de ces infrastructures économiques.

Favoriser l'emploi local grâce à la Cellule Emploi opérationnelle et partenariale. En 2015, plus de 53 000 heures ont été effectuées par le biais des clauses d'insertion dans les marchés publics. Pour favoriser la création d'emploi et l'insertion par l'économie des publics en difficulté, un budget de **1,15 M€ est** proposé en 2016.

La Smart City comme moteur de développement économique avec la mise en place d'une une plateforme d'innovation avec les données de la Métropole de Montpellier ouverte aux instituts de recherche et entreprises du territoire, développée dans le cadre d'un important contrat de Recherche Développement multi-partenarial de 3 ans. L'objectif est de favoriser la création et le développement de nouvelles entreprises et de start up autour des thématiques de l'Ecocité.

Poursuivre le projet EcoCité – Ville Intelligente en capitalisant sur l'expérience de la phase de Recherche et Développement pour bâtir une nouvelle feuille de route de la cité intelligente, en prenant en compte l'ensemble de la chaine de valeur, de la captation de la donnée jusqu'au développement de services urbains innovants, indépendamment de toute solution technologique.

Ce projet multisectoriel est ouvert au plus nombre d'acteurs possible avec une organisation collaborative et ouverte dédiée intégrant différents métiers urbains (eau, mobilité, gestion du risque, SIG, aménagement, systèmes informatiques, développement économique).

Schéma Directeur d'Aménagement Numérique

Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique inscrit dans la logique de la loi Pintat et de la circulaire du 31 juillet 2009 relatives à la lutte contre la fracture numérique se poursuit. L'action consiste au maillage du territoire (en complémentarité des réseaux existants) par la pose de fourreaux et de fibre optique capables de supporter un débit très élevé (> 100 Mbits/s).

Les priorités d'investissement identifiées sont la desserte interne en Très Haut Débit des Zones d'Activité Economique intercommunales, le raccordement des sites publics des communes et de la métropole (équipements de la Métropole de Montpellier, Mairies et Mairies Annexes, écoles, postes de polices municipales, bibliothèques, stades), l'interconnexion de 7 Parcs d'Activités communaux encore non éligibles au Très Haut Débit : déploiement de l'infrastructure numérique jusqu'en entrée de la zone.

Les sites de Montpellier Méditerranée Métropole sont aujourd'hui tous connectés. En 2016, les travaux concerneront le raccordement des mairies et établissements communaux et l'étude de la réduction de la fracture numérique de certaines communes.

Technologie sans contact : NFC, QR Codes, Beacon

Suite à une première expérimentation sur l'avenue de la mer, une plate-forme de gestion de balises interactives (tags NFC / QR codes / Beacon) et de diffusion de contenus contextualisés sur terminaux mobiles sera mise en place au cours du 1er semestre 2016.
Chaque balise « scannée » par un usager au moyen de son mobile compatible donne accès à un ou plusieurs services contextualisés selon la technologie, l'objet public, le lieu et le moment de la connexion.
L'objectif de cette démarche est que chaque objet public puisse disposer de sa propre page mobile. L'ensemble des pages mobiles sont connectées entre elles de manière transverse et permettent ainsi à Montpellier Méditerranée Métropole de proposer aux habitants et aux

touristes une sorte de portail web mobile contextuel et universel accessible depuis le mobilier urbain du domaine public en un seul geste et qui apporte la bonne information au bon moment de la bonne manière.
Dans le cas d'une balise scannée via le Beacon, l'usager disposant de l'application éligible recevra sur son Smartphone l'action programmée. Cette approche permettra d'offrir aux usagers qui ont téléchargé l'application mobile éligible, un service personnalisé à haute valeur ajoutée grâce à la prise en compte de la localisation et du contexte.
Cette approche permettra de rendre accessible et appréhendable facilement (sous conditions) un territoire urbain connecté pour favoriser les expérimentations et le développement d'usages innovants.

@ Administration - @services aux citoyens

Le programme « E-services aux citoyens » fait partie de la stratégie numérique de Montpellier Métropole. Ce programme débuté en 2012 par une étude de faisabilité au sein des Directions a permis en septembre 2013 l'ouverture d'une plateforme E-services (intégrée au portail web de la Collectivité) articulée autour d'un compte citoyen fédérateur et mutualisable avec les Communes de la Collectivité qui le désirent.
Cette plateforme propose 21 télé-services dans les domaines de l'emploi, de la collecte des déchets, du raccordement au réseau d'assainissement, de la relation avec les associations culturelles et sportives, du service de la Téléalarme, mais aussi un accès à tous les services numériques proposés par la Métropole (vente en ligne Musée Fabre et du Planétarium, Open data, Délibérations en ligne, etc…). Elle s'élargie aujourd'hui des nouvelles compétences de Montpellier Méditerranée Métropole en proposant sur l'ensemble des communes membres un guichet unique pour les demandes et les réclamations.

INFORMATIQUE	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	CP 2016	CP 2017
Schéma directeur d'aménagement numérique	8 289 600	3 836 151	1 850 000	2 603 449
Projet R&D Ecocité Ville intelligente	4 953 000	4 689 575	73 000	190 425

En matière d'énergie, des travaux de modernisation des installations de chauffage, climatisation et éclairage sont engagés chaque année afin de réduire la facture énergétique payée par Montpellier Méditerranée Métropole. En 2016, ces travaux concerneront des modernisations de chaufferie, la mise en place de régulations de chauffage et de détections de présence pour le pilotage de l'éclairage (**0,33 M€**).

La Métropole de Montpellier s'est engagée dans un programme ambitieux de développement des énergies renouvelables qui vise à développer largement la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques et de capteurs solaires thermiques.
En 2015, elle a été retenue dans le cadre de l'appel à projet TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) du Ministère de l'Environnement. En 2016, les premières opérations concernées, pour un montant de **0,35 M€** seront des installations photovoltaïques en autoconsommation, sur une piscine (Les Néréides à Lattes) et un bâtiment incubateur d'entreprises (Cap Omega à Montpellier). Elles permettront de produire une électricité verte directement consommée par les bâtiments réduisant d'autant leur facture énergétique.

En outre, **les acquisitions de véhicules,** destinées à remplacer des véhicules vétustes par des matériels moins polluants et moins consommateurs de carburant porteront, pour une large part, sur des véhicules électriques **(0,2 M€)**.

Enfin le programme de travaux de mise en accessibilité des bâtiments administratifs sera terminé en 2016.

BÂTIMENTS	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	CP 2016	CP 2017
Moyens généraux et bâtiments accessibilité équipements	1 155 000	692 492	70 000	392 508

L'aménagement opérationnel :

Montpellier Méditerranée Métropole, réalise de nombreuses opérations d'aménagement destinées à répondre aux besoins liés au développement économique, à l'accroissement de la population et également à rendre son territoire toujours plus attractif. Ces opérations peuvent revêtir un aspect purement économique avec la réalisation ou la requalification de parcs d'activités destinés à l'implantation d'entreprises ou d'opérations mixtes sur le vaste territoire de l'EcoCité, comprenant plusieurs sites stratégiques définis par le SCoT, dont la vaste opération de renouvellement urbain Ode à la Mer. Pour ce faire, elle confie à la SERM et la SAAM la réalisation et la gestion de ses opérations prenant la forme de concessions d'aménagement et de mandats d'études.

Concernant le développement économique, Montpellier Méditerranée Métropole continue en 2016 à investir dans l'aménagement de parcs d'activité, soutenant ainsi la création d'emplois. A ce titre, près de **1M€** seront consacrés à la réalisation de mandats d'études destinés, en amont, à l'analyse de potentialités, aux études de faisabilité et au montage opérationnel des nouveaux secteurs à vocation économique.

En complément, une aide financière sera apportée, sous la forme d'avances de trésorerie ou de participations à l'équilibre économique des concessions d'aménagement ; **1 M€** pour Ode à la Mer et **2,9 M€** pour le secteur Mogère.

En outre, **1,2 M€** seront mobilisés pour assurer l'achèvement de la tranche 1 et le démarrage de la tranche 2 de la zone d'activité du Salaison à Vendargues permettant la requalification des infrastructures existantes et recréer une offre foncière permettant l'accueil de nouvelles entreprises sur le parc existant.

Le Pôle d'Echange Multimodal de Baillargues revêt un enjeu stratégique posé par le SCoT et le PDU. Il permet notamment de réorganiser les mobilités autour de la gare TER, en porte d'entrée sud Est du territoire métropolitain. Son aménagement est complété par d'autres

opérations comme la dénivellation du passage à niveau sur la ligne ferroviaire et l'aménagement de la route départementale depuis le giratoire Lamour à Baillargues jusqu'à Mauguio, objets de cofinancements spécifiques impliquant, suivant les opérations, l'Etat, la Région, le Département, Montpellier Méditerranée Métropole, Pays de l'Or Agglomération et la Ville de Baillargues. A, travers cette démarche, c'est l'aménagement ultérieur de la plaine sud de Baillargues qui est concerné, conformément aux objectifs du SCoT. Dans ce cadre, **1 M€** seront consacrés à la poursuite des études et des investissements de cette nouvelle polarité.

1,4 M€ seront également consacrés à la rénovation, mise aux normes et adaptation, de l'ancien Hôtel de Ville de Montpellier afin d'accueillir le préfigurateur « French Tech ». Montpellier Méditerranée Métropole joue un rôle fondamental dans la voie de l'innovation et dynamise son écosystème dédié au numérique. En attendant la construction du bâtiment totem sur le secteur de la Mogère, la Métropole a souhaité mettre à disposition des acteurs du label « French Tech » les locaux de l'ancien hôtel de ville, apportant ainsi une offre immobilière adaptée aux start-up du domaine numérique, sous la forme d'un hôtel d'entreprises.

Montpellier Méditerranée Métropole est devenue compétente depuis le 1er janvier 2015 en matière de procédure de PUP. Cet outil de financement des équipements publics, créé en 2009, permet aux collectivités compétentes en matière de PLU d'assurer le préfinancement d'équipements publics nécessaires à une opération d'aménagement ou de construction par des personnes privées (propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs) via la conclusion d'une convention. Ainsi, c'est **0,4 M€** en dépenses qui ont été inscrits pour 2016 avec les recettes conventionnelles correspondantes.

En parallèle, les opérations organisées sous forme de Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE) restent de compétences communales. Certains travaux afférents seront néanmoins réalisés par la Métropole au titre de ses compétences voiries et réseaux. En conséquence la Ville remboursera à Montpellier Méditerranée Métropole les recettes déjà encaissées correspondant aux travaux restant à réaliser par la Métropole. Le montant prévisionnel des dépenses pour l'année 2016 est de **0,9 M€**.

Ainsi au total, ce sont près d'**1,4 M€** inscrits en dépenses et en recettes sur ce volet PUP et PAE.

En 2016, le secteur agricole sera un enjeu essentiel pour la métropole, l'action se portant sur l'engagement de la politique agro-écologique et alimentaire.

En ce qui concerne le domaine du foncier, **4,7 M€** seront globalement investis en 2016. Cet effort sera prioritairement porté, à hauteur de **2,5 M€**, sur les acquisitions foncières à vocation économique (extension Marcel Dassault à Saint Jean de Védas, extension Hippocrate à Montpellier, secteur Cannabe à Cournonterral).

Par ailleurs, **1,6 M€** seront consacrés à des acquisitions directement liées à des équipements communautaires dont **1 M€** pour le bassin de rétention des eaux pluviales de Saint Jean de Védas, financé en partie par le Projet Urbain Partenarial qui accompagnera le transfert de la clinique Saint Jean sur ce site.

Enfin, **0,6 M€** sont prévus pour des acquisitions amiables portant sur des zones d'aménagement mixtes.

FONCIER ET AMENAGEMENT OPERATIONNEL	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Opérations d'aménagement à vocation économique	20 358 000	19 127 584	1 230 000			
Acquisitions foncières	18 855 000	6 190 844	4 740 000	7 924 156		
Route de la mer travaux	16 500 000	13 421 327	1 000 000	1 000 000	1 000 000	78 673

Urbanisme, Habitat, Cohésion Sociale et Grandes Infrastructures

Montant du budget principal :

Investissement : 38,1 M€ **Fonctionnement : 1,3 M€**

Chiffres clés :

Contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier : **16,6 M€**.

Desserte de la gare nouvelle de Montpellier Sud de France : **5,7 M€**.

Attributions des aides de l'Etat : **4 M€** pour les bailleurs sociaux et **4 M€** en faveur des propriétaires privés pour la rénovation de l'habitat.

Aide à la réalisation de logement sociaux : **2,5 M€**.

Projets de Rénovation Urbaine : **0,9 M€**.

Mise en œuvre de la démarche « Montpellier Métropole Territoires» : **0,5 M€**.

Urbanisme et planification territoriale

L'urbanisme et la planification territoriale mobiliseront fortement les investissements de la Métropole en 2016 au regard des ambitions portées au travers de la démarche « Montpellier Métropole Territoires » et du transfert de la compétence PLU.

Cette démarche de «Montpellier Métropole Territoires » a pour objectif principal de fixer un cap de développement durable et équilibré du territoire, respectueux de l'échelle communale. Afin de conduire ce projet sur l'année 2016, **0,5 M€** seront mobilisés.

Ce projet de territoire constituera le socle programmatique des démarches de planification territoriale comme la révision du SCoT, pour un budget de **0,5 M€** et l'élaboration du PLU intercommunal pour **0,5 M€.**

En outre, dans l'attente d'un PLUi exécutoire, il sera nécessaire de faire évoluer les documents d'urbanisme communaux en vigueur pour permettre d'exprimer de nouveaux projets communaux, d'adapter leurs règles à la résolution de situations de terrain et de réaliser des projets d'aménagements et de construction. Un budget de **0,2 M€** y sera consacré en 2016.

En matière d'études urbaines, **0,1 M€** seront mobilisés par la Métropole sur son territoire, notamment sur les communes de Montferrier-sur-Lez, Grabels et Saint Jean de Védas.

En ce qui concerne la mobilité, un schéma directeur des modes actifs sera initié afin de redonner une véritable place aux modes actifs, particulièrement dans l'espace public, en proposant des cheminements et aménagements cyclables de qualité permettant d'offrir un environnement apaisé et des alternatives performantes et attractives au « tout-voiture ».
A ce titre, le développement des Plans Locaux de déplacements (PLD) seront poursuivis, avec notamment la finalisation des PLD de Pérols et de Saint Jean de Vedas.
Ces réflexions sur la mobilité seront complétées par des travaux sur l'aménagement temporel du territoire et mobiliseront **0,085 M€.**

De plus, en matière d'environnement, 2016 sera marquée par la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial de Montpellier Méditerranée Métropole et la révision du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour un budget global de **0,1 M€**.

Habitat

La politique de l'habitat mise en œuvre par Montpellier Méditerranée Métropole repose sur différents outils de programmation et de financements complémentaires.

Notre collectivité pilote désormais l'observatoire des copropriétés auparavant géré par la Ville de Montpellier. La pérennisation et l'extension géographique et thématique de cet observatoire nécessite un budget de **26 K€** en 2016.

En outre et afin de mettre en œuvre les dispositions introduites par la loi ALUR en matière de gestion de la demande locative sociale, avec la mise en place d'un fichier partagé des dossiers des demandeurs, Montpellier Méditerranée Métropole définira dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement un plan d'actions formalisé à travers l'établissement d'un Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. Dans ce cadre, un budget de **50 K€** est réservé pour l'année 2016.

En matière de garanties d'emprunt consenties au bénéfice des bailleurs sociaux, Montpellier Métropole garantit les emprunts contractés par les bailleurs sociaux pour la réalisation et la réhabilitation de logements locatifs sociaux et en accession abordable. Pour ce faire, un règlement d'intervention en matière de garantie d'emprunt a été mis en place.

En ce qui concerne les aides à la réalisation de logements locatifs sociaux, notre collectivité apporte son soutien directement sur ses fonds propres. A ce titre, **2,5 M€** seront mobilisés en 2016 au bénéfice des bailleurs sociaux**.**

Pour ce qui est des aides à la remise sur le marché de logements privés dégradés, la Métropole accorde aux propriétaires bailleurs privés des subventions complémentaires à celles de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la réalisation de travaux dans des logements anciens dégradés à hauteur de **0,8 M€**. En parallèle, un budget d'**1 M€** sera mobilisé en 2016 pour assurer l'ingénierie et l'animation de ces opérations d'amélioration de l'habitat dont la conduite des OPAH de Montpellier transférées à la Métropole pour **0,7 M€**.

En matière d'aides d'Etat, depuis le 1er janvier 2006, la Métropole est délégataire de la compétence de l'Etat d'attribution des aides à la réalisation des logements locatifs sociaux et à la rénovation de l'habitat privé (aides de l'ANAH).

A ce titre, des crédits de paiement seront mis à disposition de la Métropole à hauteur de **4 M€**, en 2016, pour subventionner les bailleurs sociaux pour leur opérations ainsi que **4 M€** en faveur des propriétaires privés pour la rénovation de leur habitat.

Dans le cadre de sa compétence dans le domaine de la Politique de la Ville, la Métropole financera en 2016 l'achèvement des actions engagées dans le cadre du premier Projet de Rénovation Urbaine de Montpellier (Mosson, Cévennes, Centre) pour un budget de **0,5 M€**.

0,4 M€ seront en outre mobilisés pour les études préfigurant le Nouveau Projet de Rénovation Urbaine (quartiers Mosson et Cévennes).

Au titre de sa compétence nouvelle liée au aires d'accueil des gens du voyage, la Métropole, investira **0,75 M€** dans la réalisation des aires d'accueil et de grand passage. Près de 0**,3 M€** seront également nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de ces aires.

Politique de la ville :

Ce budget 2016 tient compte de la prise de compétence par la Métropole de la politique de la ville qui se traduit en particulier par le pilotage du contrat de ville.
A ce titre, **90 K€** sont prévus pour apporter un cofinancement sous forme de subventions à des associations qui présentent des projets permettant la mise en œuvre des objectifs prévus dans la déclinaison opérationnelle du contrat. Les moyens financiers nécessaires à la mise en place et au fonctionnement des conseils citoyens (instance de démocratie participative prévue par la loi Lamy du 21 février 2014) sont également programmés : **110 K€** pour le fonctionnement des 12 structures associatives conseils citoyens.

La participation financière de la métropole au GIPDSU qui porte l'équipe technique du contrat de ville s'élève à **196 K€.**

Parallèlement à cet engagement de la Métropole sur le volet cohésion sociale du contrat de ville, des crédits sont inscrits pour la rénovation urbaine des quartiers prioritaires : **461 K€** seront mobilisés pour l'achèvement des opérations prévues dans les 3 conventions du PRU 1 et **386K€** pour mettre en œuvre les études de préfiguration du prochain NPRU (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain) sur les quartiers Mosson et Cévennes.

En complémentarité, un budget dédié de **150 K€** est prévu pour le soutien au développement d'actions en matière de développement économique et d'emploi.

Les projets soutenus dans ce cadre se déclineront autour d'actions spécifiques d'accompagnement à l'émergence et la création d'activités et d'entreprises, de soutien à la consolidation et au développement des entreprises (incluant l'étude de la création d'un centre d'affaire des quartiers) ou de mise en relation et d'intermédiation avec les entreprises.
Des actions ciblées et adaptées seront aussi soutenues en matière d'accueil, d'information et d'orientation des habitants autour de l'emploi et de la formation, ainsi que le développement de dispositifs expérimentaux visant à organiser et enrichir des étapes de parcours (accompagnement, levée des freins, etc.) vers l'emploi.

La Métropole mobilisera en complémentarité des actions de droit commun en matière de développement économique et d'emploi à hauteur de **182,5 K€.**

Système d'Information Géographique (SIG)

Enfin, le SIG intercommunal constitue l'outil indispensable pour la gestion des équipements, la connaissance et l'observation du territoire de la Métropole. Il rassemble des outils de conception de base de données géoréférencées, des outils de consultation (visionneuse SIG, cartothèque, géocatalogue) et un catalogue de données géographiques mis à la disposition des communes et des services de la Métropole. Après la mise en œuvre de l'évolution de

l'architecture permettant d'accueillir les usages en lien avec les compétences transférées, le déploiement en réseau intercommunal, le développement et l'actualisation des données et des applications mobiliseront, en 2016, un budget de **41 K€**.
Une partie de ce budget continuera à être consacré au développement d'un système d'information 3D au service de l'aménagement du territoire, à la portabilité de la visionneuse SIG sur des solutions de mobilités (tablette, smartphone...) ainsi qu'à l'actualisation de référentiels (cadastre, fond de plans…) et diverses bases de données.

Grandes Infrastructures

Montpellier Méditerranée Métropole poursuivra en 2016 son accompagnement technique et financier de la réalisation des grands projets d'infrastructures de transport qui constituent le « réseau armature » du PDU.

A ce titre, son engagement sera maintenu dans la réalisation du programme de Contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier (CNM). Ce projet comprend la nouvelle ligne mixte (voyageurs et fret), conduite par SNCF-Réseau et dont la mise en service est prévue fin 2017 ainsi que deux gares nouvelles à Montpellier et à Nîmes et la modernisation de ligne existante. Des accords portant sur la prise en compte d'une réactualisation de l'indice de référence ICAPEX et des subventions de l'union européenne ramènent la participation de la Métropole pour la ligne nouvelle et la gare à **16,6 M€** en 2016.

En ce qui concerne la desserte de la gare nouvelle de Montpellier Sud de France, une convention de financement a été signée en 2014 avec ASF, qui assure la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de l'ouvrage de franchissement de la future autoroute déplacée, et des études de franchissement de l'autoroute actuelle. A cette convention s'ajoute une autre convention signée en 2015 avec l'Etat pour le financement du complément de la dalle de la gare nouvelle et à d'autres équipements primaires nécessaires à sa desserte. L'ensemble de ces équipements représentera une dépense de **5,7 M€** en 2016, couverts par des subventions à hauteur de **1,87 M€**.

Enfin, la Métropole consacrera un budget de **0,5 M€** aux « études techniques préalables à la Déclaration d'Utilité Publique » de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP) conduites par RFF ainsi qu'aux acquisitions foncières, confirmant ainsi son soutien actif à ce projet.

URBANISME ET HABITAT	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Contournement Nîmes-Montpellier	99 075 000	58 032 906	16 660 000	24 382 094	

TRANSPORTS ET MOBILITES

Montant du budget principal et du budget annexe transport

Investissement : 32,5 M€ **Fonctionnement : 87,2 M€**

Chiffres clés :

Bouclage Ligne 4 de tramway : **19,6 M€**.

Acquisition de 9 bus au Gaz Naturel de Ville (GNV) : **3,1 M€**.

Programme de rénovation des composantes liées au réseau tramway (rames et distributeurs de titres) : **2,8 M€**.

Ligne 3 de Tramway (notamment études et travaux de la station de Boirargues) : **2 M€**.

Gestion des Parkings : **1 M€**.

Travaux de modernisation et d'entretien du tunnel de la Comédie : **1 M€**.

Les études menées au titre de l'opération visant à relier la Nouvelle Gare à son futur quartier par transports collectifs en site propre (TCSP) ont été conduites dans le cadre du mandat d'études puis de la concession d'aménagement passée avec la SAAM sur le Secteur de la Mogère. La notification du marché de mandat de maitrise d'ouvrage pour la réalisation de cette extension doit intervenir dans le courant de l'année 2016. A ce titre, il est prévu **0,3 M€** sur l'exercice.

Les travaux du bouclage de la ligne 4, engagés fin 2014, se sont poursuivis en 2015 avec la passation des principaux marchés de travaux. L'année 2016 verra s'achever ces travaux, avec un objectif de mise en service début juillet 2016 pour un montant de **19,6 M€**.

Par ailleurs, **2 M€** seront consacrés à la ligne 3 pour assurer notamment les études et travaux de la station de Boirargues sur la ligne 3.

Parallèlement aux opérations liées à l'extension du réseau de tramway, la Métropole poursuivra en 2016 les investissements nécessaires au bon fonctionnement de son réseau de transport collectif. Ainsi, le programme de rénovation des différentes composantes du réseau « tramway » (entretien à mi-vie des rames de tramway et remplacement des

Distributeurs Automatiques de Titres de la Ligne 1), engagé en 2015, se poursuivra pour un montant de **2,8 M€**.

De la même manière, afin de maintenir un bon fonctionnement du réseau « bus » et ainsi améliorer la qualité de service proposée aux voyageurs, la Métropole procèdera à l'acquisition de 9 bus au GNV en 2016 pour un montant de **3,1 M€**.

En outre, Montpellier Méditerranée Métropole, qui a déjà participé à l'opération du pôle d'échange multimodal Saint-Roch à hauteur de 6M€, engagera **0,3 M€** en 2016 pour solder cette opération.

Gestion des espaces publics :

Montant du budget principal

Investissement : 48,1 M€ **Fonctionnement : 53,3 M€**

Chiffres clés :

Investissement pôle Montpellier : **24,4 M€**
Investissement pôle Plaine Ouest : **3,4 M€**
Investissement pôle Piémonts et Garrigues : **5,2 M€**
Investissement pôle Vallée du Lez : **4,9 M€**
Investissement pôle Cadoule et Bérange : **5,3 M€**
Investissement pôle Littoral : **4,9 M€**

La transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en Métropole a entraîné le transfert de la compétence voirie et espaces publics. Parmi les compétences transférées, c'est certainement la plus importante. Elle se décline pour l'essentiel entre la voirie, les espaces verts attenants, l'éclairage public et le nettoiement.

Alors qu'en 2015, les communes agissaient pour le compte de la Métropole par convention de gestion provisoire, la Métropole agira directement sur l'ensemble du territoire à partir de 2016.

La proximité et la réactivité sont particulièrement nécessaires dans ce domaine qui touche au quotidien de nos concitoyens. C'est pourquoi, afin optimiser le service rendu et de garantir cohérence des actions publiques sur le territoire, cette compétence est organisée en pôles territoriaux, Montpellier et 5 pôles qui regroupent de 3 à 10 communes (voir la carte ci-dessous). Dans chacun de ces pôles, les moyens matériels et humains peuvent être mutualisés ce qui permet d'assurer la coordination des interventions.

Les communes restent étroitement associées à l'élaboration des politiques relevant de cette compétence et à la définition des projets à mettre en œuvre.

L'exercice budgétaire 2015 a permis de stabiliser les flux financiers entre la Métropole de Montpellier et ses communes membres.

En 2016, outre les opérations qui lui étaient propres comme celle relative à l'avenue du Mas de Rochet (**1 M€**), la Métropole poursuivra les investissements engagés par les communes. Il est à noter que la programmation des investissements à réaliser pour cette année et les suivantes a été co-construite avec chaque commune.

Le vote d'autorisations de programme en fin d'année 2015 a garanti la continuité des actions engagées ainsi que leur financement. Les AP présentées ci-dessous intègrent les restes à réaliser 2015 et les crédits nouveaux 2016.

Montpellier : les sommes prévues permettront d'effectuer les opérations suivantes, notamment :

Sur le territoire de Montpellier, la métropole terminera l'aménagement de l'Avenue du Pont Trinquat (**1,8 M€**) et poursuivra la politique de sécurisation de l'espace public aux abords des écoles menées par la Ville depuis plusieurs années (**0,4 M€**). De même, les opérations d'aménagement dans le cadre des conventions ANRU se poursuivront : achèvement de la première tranche de la rue Paul Rimbaud dans le quartier des Cévennes (**0,5 M€**), aménagement de la dernière tranche de la place des Tritons aux Hauts de Massane (**0,8 M€**), aménagement du cheminement piétons à la Cité Gély (**0,4 M€**). Les premières phases de travaux d'accompagnement des opérations réalisées dans le cadre du plan Campus démarreront également en 2016 (Parvis Pierre Richard – pôle Balard **0,3 M€**). Les études seront engagées sur les opérations qui seront réalisées sur les années 2017 et 2018 : Faubourg du Courreau, Grand rue jean Moulin, dossiers ANRU, plan Campus,…

A cela s'ajoute le programme d'entretien courant de la voirie (10 M€).

PÔLE MONTPELLIER	Dépenses		
	Crédits correspondants aux restes à réaliser 2015	crédits nouveaux 2016	Montant AP et CP 2016
Montpellier	5 131 881	19 302 462	24 434 343
Total	**5 131 881**	**19 302 462**	**24 434 343**

Sur les différents pôles territoriaux, les études et les travaux seront poursuivis et/ou engagés notamment au titre des opérations suivantes :

Pôle Plaine Ouest : les sommes prévues permettront d'effectuer les opérations suivantes, notamment :

Eclairage public et voirie du secteur Maseliers/Ormes/Grands champs à Cournonsec, rue Bastide de Loulieu à Cournonteral, rue des Remparts à Fabrègues, Mas de Lepot à Lavérune, rue de l'Enclos de la Cité à Pignan, rue Clémenceau à Saint Jean de Védas et place de l'Eglise à Saussan.

PÔLE PLAINE OUEST	Dépenses		
	Crédits correspondants aux restes à réaliser 2015	crédits nouveaux 2016	Montant AP et CP 2016
Cournonsec	121 510	120 581	242 091
Cournonterral	68 799	178 706	247 505
Fabrègues	272 607	408 800	681 407
Lavérune	96 249	396 258	492 507
Pignan	252 200	205 344	457 544
Saint Jean de Védas	250 321	740 100	990 421
Saussan	199 864	91 078	290 942
Total	**1 261 550**	**2 140 867**	**3 402 417**

Pôle Piémonts et Garrigues : les sommes prévues permettront d'effectuer les opérations suivantes, notamment :

Rue du Grand Champ à Grabels, avenue des Hauts de Fontcaude à Juvignac, Esplanade des Droits de l'Homme à Murviel les Montpellier et rue Puech Rouquier à Saint Georges d'Orques.

PÔLE PIEMONTS ET GARRIGUES	Dépenses		
	Crédits correspondants aux restes à réaliser 2015	crédits nouveaux 2016	Montant AP et CP 2016
Grabels	843 355	842 793	1 686 148
Juvignac	1 338 936	1 186 112	2 525 048
Murviel-lès-Montpellier	103 702	345 000	448 702
Saint Georges d'Orques	217 425	319 501	536 926
Total	**2 503 418**	**2 693 406**	**5 196 824**

Pôle Vallée du Lez : les sommes prévues permettront d'effectuer les opérations suivantes, notamment :

Rue des Perrières à Castelnau le Lez, chemin du Pigeonnier à Clapiers, rue Roger Couderc à Jacou, rue de la Poullaillère au Crès et diverses opérations de rénovation de voiries à Montferrier sur Lez et à Prades le Lez.

PÔLE VALLEE DU LEZ	Dépenses		
	Crédits correspondants aux restes à réaliser 2015	crédits nouveaux 2016	Montant AP et CP 2016
Castelnau-le-Lez	556 571	1 708 209	2 264 780
Clapiers	236 963	360 826	597 789
Jacou	272 500	250 718	523 218
Le Crès	335 498	708 287	1 043 785
Montferrier-sur-Lez	98 000	106 900	204 900
Prades-le-Lez	130 828	148 410	279 238
Total	**1 630 360**	**3 283 350**	**4 913 710**

Pôle Cadoule et Bérange : les sommes prévues permettront d'effectuer les opérations suivantes, notamment :

Rue du Levant à Baillargues, avenue de Saint Géniès à Beaulieu, rue du Cantonnat à Castries, chemin des Crouzettes à Montaud, rue du Clos du Village à Restinclières, avenue de Fontmagne à Saint Brès, chemin du Puits de Tourre à Saint Drezery, diverses opérations de rénovation de voirie à Saint Géniès des Mourgues, draille des Bœufs à Sussargues et rue des Acacias à Vendargues.

PÔLE CADOULE ET BERANGE	Dépenses		
	Crédits correspondants aux restes à réaliser 2015	crédits nouveaux 2016	Montant AP et CP 2016
Baillargues	289 429	334 130	623 559
Beaulieu	65 664	114 824	180 488
Castries	380 902	540 871	921 773
Montaud	302 060	53 000	355 060
Restinclières	176 971	147 325	324 296
Saint-Brès	102 693	182 200	284 893
Saint-Drézéry	100 113	284 115	384 228
Saint Geniès des Mourgues	160 634	208 125	368 759
Sussargues	110 917	187 100	298 017
Vendargues	440 975	1 127 800	1 568 775
Total	**2 130 358**	**3 179 490**	**5 309 848**

Pôle Littoral : les sommes prévues permettront d'effectuer les opérations suivantes, notamment :

Voirie du quartier Maurin à Lattes, rue de la République à Pérols et boulevard Carrière Pèlerine à Villeneuve les Maguelone.

PÔLE LITTORAL	Dépenses		
	Crédits correspondants aux restes à réaliser 2015	crédits nouveaux 2016	Montant AP et CP 2016
Lattes	853 628	2 028 500	2 882 128
Pérols	575 929	995 359	1 571 288
Villeneuve-lès-Maguelone	181 220	238 999	420 219
Total	**1 610 777**	**3 262 858**	**4 873 635**

Rappel : L'enveloppe d'investissement est définie pour chaque commune sur la base de l'Attribution de Compensation pour la compétence voirie-espace public. Cette AC est complétée du FCTVA correspondant aux dépenses programmées et le cas échéant par des fonds de concours communaux et/ou une part de reversement de Taxe d'Aménagement, ainsi que des subventions diverses.

Rappel des Attributions de Compensation annuelles et autres recettes :

PÔLE MONTPELLIER	AC voirie 2016	Fonds de concours communaux 2016	reversement de TA 2016	subventions diverses 2016
Montpellier	9 283 223	5 000 000	0	0
Total	**9 283 223**	**5 000 000**	**0**	**0**

PÔLE PLAINE OUEST	AC voirie 2016	Fonds de concours communaux 2016	reversement de TA 2016	subventions diverses 2016
Cournonsec	59 814	0	3 500	37 500
Cournonterral	119 378	30 000	0	0
Fabrègues	341 794	0	0	0
Lavérune	155 198	163 250	12 750	0
Pignan	171 837	0	0	0
Saint Jean de Védas	519 318	0	100 000	0
Saussan	61 090	0	0	15 000
Total	**1 428 429**	**193 250**	**116 250**	**52 500**

PÔLE PIEMONTS ET GARRIGUES	AC voirie 2016	Fonds de concours communaux 2016	reversement de TA 2016	subventions diverses 2016
Grabels	357 724	292 817	30 000	24 000
Juvignac	886 428	0	60 000	56 220
Murviel-lès-Montpellier	56 588	121 818	0	18 000
Saint Georges d'Orques	94 344	118 702	30 044	24 000
Total	**1 395 084**	**533 337**	**120 044**	**122 220**

PÔLE VALLEE DU LEZ	AC voirie 2016	Fonds de concours communaux 2016	reversement de TA 2016	subventions diverses 2016
Castelnau-le-Lez	876 641	0	551 500	0
Clapiers	141 728	127 250	32 658	0
Jacou	97 890	92 200	17 000	2 500
Le Crès	302 882	289 218	0	0
Montferrier-sur-Lez	81 411	0	8 000	0
Prades-le-Lez	62 866	45 000	16 200	0
Total	**1 563 418**	**553 668**	**625 358**	**2 500**

PÔLE CADOULE ET BERANGE	AC voirie 2016	Fonds de concours communaux 2016	reversement de TA 2016	subventions diverses 2016
Baillargues	239 162	0	50 000	0
Beaulieu	56 462	34 526	5 000	0
Castries	236 547	100 000	30 000	85 000
Montaud	42 080	0	0	0
Restinclières	36 667	60 157	20 000	0
Saint-Brès	61 519	74 398	8 000	0
Saint-Drézéry	90 277	116 014	31 000	0
Saint Geniès des Mourgues	59 625	79 235	20 000	15 000
Sussargues	53 894	67 470	23 000	12 050
Vendargues	420 797	402 000	120 000	0
Total	**1 297 030**	**933 800**	**307 000**	**112 050**

PÔLE LITTORAL	AC voirie 2016	Fonds de concours communaux 2016	reversement de TA 2016	subventions diverses 2016
Lattes	927 203	0	44 000	724 575
Pérols	770 080	0	62 000	0
Villeneuve-lès-Maguelone	136 505	63 289	0	0
Total	**1 833 788**	**63 289**	**106 000**	**724 575**

Pôle 1: Plaine Ouest

Pôle2: Piemonts et Garrigues

Pôle 3: Vallée du Lez

Pôle 4: Cadoule et Bérange

Pôle 5: Littoral

Pôle 6: Montpellier

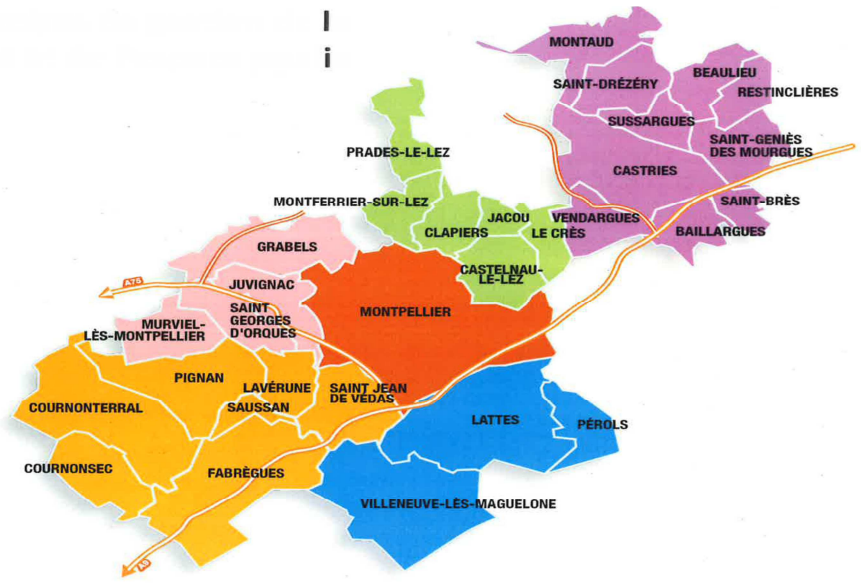

Environnement et Gestion des déchets

Montant du budget principal

Investissement : 5,3 M€ **Fonctionnement : 69,9 M€**

Chiffres clés :

Amélioration des matériels et équipements de collecte et de tri : **3,8 M€**.

Aménagement du casier n°2 et fin de réhabilitation du casier n°1 de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Castries : **1,5 M€**.

Montpellier Méditerranée Métropole maintiendra en 2016 une forte implication en matière de développement durable et de protection de l'environnement au travers d'actions répondant toujours mieux aux besoins des habitants.

A ce titre, près de **3,8 M€** seront consacrés en 2016 à l'amélioration de la qualité des matériels et équipements nécessaires à la collecte et au tri des déchets par les usagers.

Après la rénovation du Point Propreté de Castelnau le Lez en 2015 qui a constitué le pilote du programme de rénovation des déchèteries de la Métropole, les consultations seront lancées pour déployer les travaux sur l'ensemble du parc, pour un montant de **0,5 M€** en 2016. Dans ce cadre, la rénovation des déchèteries de Baillargues et Lavérune sera engagée.

En matière de traitement des déchets, la désignation du maître d'œuvre qui sera chargé des études et du suivi de la réalisation des travaux de modernisation et de la consultation d'entreprises pour l'exploitation du centre de tri des déchets recyclables secs (Demeter) interviendra au 1er trimestre 2016, et permettra le démarrage des études de projet pour un montant de **0,3 M€**.

En outre, **1,5 M€** seront consacrés à la poursuite de l'aménagement du casier n°2 et à la fin de la réhabilitation du casier n°1 de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Castries.

En ce qui concerne l'unité AMETYST, l'année 2016 verra l'achèvement des travaux du dernier programme de maîtrise des nuisances olfactives pour un budget de **45 K€**.

En parallèle, le programme de travaux pour l'amélioration du bilan matière et des performances de valorisation des déchets prévu par la nouvelle convention de délégation de service public conclue à l'automne 2014 pour Amétyst s'achèvera au 1er trimestre, et permettra sur l'exercice 2016, une nouvelle baisse de **2,5 M€** des dépenses de fonctionnement, après la baisse significative de 7,5 M€ en 2015 du coût global du service de traitement des déchets ménagers.

En matière d'exploitation, AMETYST a traité en 2015 l'intégralité des déchets résiduels et bio déchets collectés sur le territoire de la Métropole. La production énergétique issue de ces déchets continue de battre de nouveaux records, avec plus de 18 744 Mwh de production électrique et 6 961 Mwh de production thermique, qui ont permis notamment d'assurer le chauffage de l'ensemble de la ZAC des Grisettes.

En matière de gestion de l'espace public, l'attribution des nouveaux marchés de collecte d'une part et de nettoiement de la Ville de Montpellier d'autre part, permet de dégager une économie de fonctionnement de **2 M€**. Cette économie permettra de soutenir l'effort d'investissement visant à conforter et améliorer les outils et équipements de tri mis à la disposition des usagers.

En particulier, 300 colonnes d'apport volontaire seront achetées, principalement pour la collecte du verre usagé, et serviront pour moitié à remplacer les colonnes anciennes, pour l'autre moitié à densifier le parc afin de faciliter le tri des habitants (**0,55 M€**), l'ensemble des armoires recueillant les déchets spéciaux des ménages sur les déchèteries seront changées (**0,17 M€**), **0,51 M€** sont prévus pour augmenter les litrages des bacs d'ordures ménagères et de tri et une vingtaine de conteneurs d'apport volontaire pour la collecte des bio déchets permettront de finaliser l'expérimentation engagée au 2nd semestre 2015 afin de définir les conditions d'amélioration de cette collecte sélective.

Les Sports

Montant du budget principal

Investissement : 13,4 M€ **Fonctionnement : 28,5 M€**

Chiffres clés :

Parc multi-glisse Gérard Bruyère : **4,4 M€**.

Complexe sportif Yves du Manoir : **2,9 M€** (dont 2 M€ pour la rénovation de l'éclairage de l'Altrad Stadium).

Fonctionnement des piscines du réseau : **2,6 M€**.

Piscine Héraclès de Saint-Brès : **1,85 M€**.

Travaux de maintenance et d'entretien sur les 13 piscines du réseau : **1,6 M€**.

Mise aux normes d'équipements sportifs en matière d'accessibilité : **1,1 M€**.

Montpellier Méditerranée Métropole, un territoire sportif par excellence

Classée 2éme ville sportive de France dans le cadre du Challenge de L'Equipe en 2015, Montpellier et sa Métropole se positionne véritablement comme une terre de sportifs.

La politique sportive menée par notre collectivité permet de concilier à la fois un niveau d'équipements structurants compétitifs, appréciés des publics et répartis sur la totalité du territoire métropolitain, la présence de clubs de haut niveau dans l'élite du sport français, l'organisation de manifestations d'envergures nationales et internationales et la réalisation d'un certain nombre d'actions stratégiques contribuant au développement du sport pour tous.

Des équipements sportifs structurants qui maillent notre territoire

Au côté des équipements sportifs structurants existants comme le Palais des Sports René Bougnol, la Piscine Olympique Antigone, le Complexe sportif « Yves du Manoir » et le stade de la Mosson « Mondial 98 », Montpellier Méditerranée Métropole poursuit le maillage de son territoire en accentuant la création d'équipements sportifs de proximité.

A ce titre, l'année 2016 sera principalement marquée par le début des travaux de réalisation de la quatorzième piscine de son réseau sur la commune de Saint-Brès ainsi que par le transfert du projet de Parc Multi-glisse Gérard Bruyère effectué entre la commune de Baillargues et la Métropole.

En ce qui concerne la réalisation de la piscine Héraclès, **0,35 M€** seront mobilisés afin de finaliser les études et **1,5 M€** seront dédiés aux travaux de construction. Ce projet a été conçu de manière à être en parfaite conformité au regard des normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux normes réglementaires en matière de qualité environnementale.

Par ailleurs, le projet de parc multi-glisse porté par la commune de Baillargues fera l'objet d'un transfert à la Métropole courant 2016.

Ce projet consiste à aménager un plan d'eau artificiel et permanent autour duquel s'organiseront des espaces de loisirs. Il permettra la mise en place d'activités de téléski nautique, de Wakeboard et de pêche à destination des usagers et des associations sportives.

Ce projet de Parc multi-glisse Gérard Bruyère répond à des besoins croissants liés au développement de la pratique des sports de glisse sur notre territoire riche en événements de ce type (FISE, FESTIKITE) et en champions dans le domaine.

Ainsi sur l'exercice 2016, **0,1 M€** seront consacrés à la poursuite des études menées sur le projet et **4,3 M€** à la réalisation de la première tranche de travaux.

En ce qui concerne les autres équipements sportifs de la Métropole, **1,6 M€** sont prévus pour financer les travaux de maintenance, d'entretien et d'amélioration technique des 13 piscines du territoire et **2,6 M€** en fonctionnement, **2 M€** sont fléchés sur la rénovation de l'éclairage de l'aire de jeu de l'Altrad Stadium et **0,9 M€** doivent permettre certains aménagements au sein du complexe sportif Yves du Manoir dont notamment la rénovation d'un terrain de rugby synthétique.

En outre, **1,1 M€** seront mobilisés afin de se conformer aux obligations de mise aux normes en matière d'accessibilité sur plusieurs équipements comme certaines piscines, le stade Jules Rimet de Sussargues, le stade de la Mosson « Mondial 98 » et le Palais des Sports René Bougnol.

Des actions qui contribuent au développement du sport pour tous et à l'émergence de champions

Par ailleurs, notre Métropole accueille 8 clubs d'élite sur son territoire, la plaçant parmi les collectivités les plus performantes de France dans le domaine du sport de haut niveau.

En complément, elle poursuivra en 2016 son action en faveur des clubs et associations sportives évoluant au plus haut niveau de l'élite française en mobilisant **9,5 M€**.

De plus, elle apportera son soutien à l'organisation de manifestations de niveau national et international pour un montant de **1,3 M€**. Ainsi, notre territoire accueillera en 2016 des manifestations comme l'Open Sud de France de tennis, le tournoi international de tennis féminin, les championnats de France de Natation 50 mètres, le FISE, le Tour de France ou encore le championnat de France élite de GRS.

Enfin, l'action pédagogique et sécuritaire réalisée en faveur des élèves des écoles primaires, par l'accueil chaque année de 20 000 enfants, sera poursuivie.

Intitulé du programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Piscine Héracles	11 398 980,00	1 230 868,46	1 850 000,00	4 770 000,00	3 548 111,54	
Sports accessibilité équipements	2 900 000,00	444 416,74	1 110 000,00	1 345 583,26		
Piscine Les Nereides	10 196 538,04	10 054 060,68	0,00	142 477,36		
Parc Gérard Bruyère	14 000 000,00	0,00	4 455 000,00	5 000 000,00	3 500 000,00	1 045 000,00

La Culture

Montant du budget principal

Investissement : 14,1 M€ **Fonctionnement : 53,4 M€**

Chiffres clés :

Travaux de rénovation et de réhabilitation d'établissements culturels : **2,8 M€**.

Réhabilitation du Corum : **2,7 M€.**

Travaux de rénovation de l'Agora de la danse : **1,6 M€**.

Mise aux normes d'équipements culturels en matière d'accessibilité : **1,1 M€**.

Travaux Musée Fabre : **1 M€**.

Etudes Conservatoire à Rayonnement Régional : **0,7 M€**.

Démarrage des travaux de la médiathèque Aimé Césaire : **0,4 M€**.

De la culture pour tous et partout, c'est le mot d'ordre qui reste l'objectif majeur de la politique culturelle de Montpellier Méditerranée Métropole.

Cet objectif est porté par des axes fondamentaux que sont l'accès à la culture pour tous, le rayonnement et la mise en réseau des acteurs culturels sur l'arc méditerranéen, le développement de l'offre aux jeunes et le soutien aux artistes, ainsi qu'à la création… Ceux-ci s'appuient sur un maillage culturel du territoire performant, sur des équipements de qualité et entretenus, sur des structures associatives de niveau national et international.

Dans le cadre de la construction d'un schéma de mutualisation sur le territoire métropolitain, Montpellier Méditerranée Métropole souhaite développer et structurer la coopération entre les communes par le biais de coopératives de services. Dans cette perspective, elle mettra en œuvre, en 2016, une politique d'action culturelle ambitieuse basée sur le développement d'une offre culturelle pour la jeunesse (CRR, Aquarium, Planétarium, Ecolothèque, Agora), le déploiement d'un réseau de lecture publique dense avec le numérique comme fer de lance et la mise en accessibilité des bâtiments culturels.

A ce titre, des travaux de rénovation et de réhabilitation d'établissements culturels importants ainsi que des programmes d'études sont prévus en 2016 pour valoriser le patrimoine de la Métropole, notamment pour l'Opéra, le Planétarium, le Théâtre du Hangar, le théâtre de Grammont ou encore le musée Henri Prades. Dans cette perspectives, près de **2,8 M€** seront investis en 2016.

En outre, la réhabilitation du Corum mobilisera **2,7 M€** et les travaux de rénovation réalisés sur l'Agora de la danse **1,6 M€**.

Le démarrage des travaux de la médiathèque Aimé Césaire de Castelnau-le-Lez représentera quant à lui **0,4 M€** en 2016.

Le projet de nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional verra se réaliser ses études de faisabilité et de programmation de la construction en 2016. **0,7 M€** y seront dédiés.

En matière d'accessibilité, la Métropole poursuivra les travaux de mise en conformité de ses équipements culturels engagés pour un montant de **1,1 M€**.

Par ailleurs, grâce à une collaboration devenue active avec chaque commune membre, Montpellier méditerranée Métropole, ambitionne d'obtenir le label Métropole d'Art et d'Histoire. La conduite de ce projet se traduira en 2016 par la poursuite de la mobilisation d'ingénierie et de moyens financiers.

Ainsi, elle poursuivra sa politique ambitieuse pour le musée Fabre en 2016. A ce titre, près d'**1 M€** seront mobilisés.

L'Ecole Nationale Supérieure d'Art Dramatique (ENSAD) sera confortée dans sa fonction de tête de réseau de la future grande région, notamment à travers le soutien financier, matériel et humain apportés par Montpellier Méditerranée Métropole.

Par ailleurs, l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts (ESBAMA) travaillera en étroite collaboration avec l'école des Beaux-Arts de Nîmes et l'école municipale de Sète qui forme au premier cycle. Montpellier Méditerranée Métropole poursuivra son soutien financier à cette structure, conformément aux prescriptions statutaires de l'établissement.

CULTURE	Montant de l'AP	Revalorisation 2016	Réalisations antérieures	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP au-delà de 2020
Hôtel Montcalm	19 360 000		16 205 016	840 000	2 314 984				
Accessibilité Culture	7 349 718	4 420 718	595 361	1 055 000	2 914 614	900 000	1 043 417	841 326	
Aquarium Mare Nostrum -extension 1	13 053 242		12 311 229	100 000	642 013				
Médiathèque Aimé Césaire	5 220 000	1 338 000	298 157	420 000	3 382 734	1 119 108			
Nouveau site CRR	37 562 000		37 695	680 000	6 000 000	8 110 000	10 000 000	10 000 000	2 734 305
Restauration d'œuvres musée Fabre	845 415		233 743	200 000	411 672				
Restauration d'œuvres musée Henri Prades	107 012		76 738	20 000	10 274				

Médiathèque A.Césaire

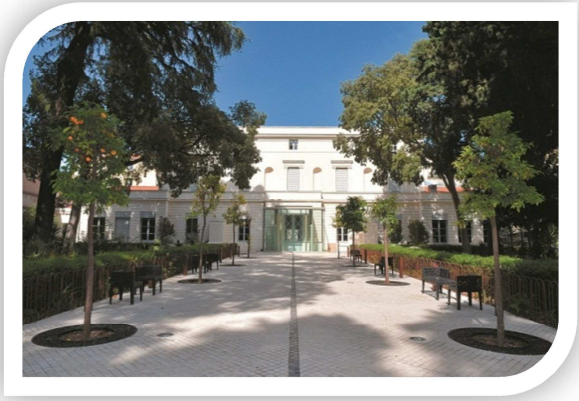

La prévention des inondations, l'assainissement, l'eau potable, la défense extérieure contre les incendies, les fontaines et la gestion des milieux aquatiques et ouvrages hydrauliques

Montant du budget principal, des budgets annexes assainissement et eau potable

Investissement : 26,7 M€	Fonctionnement : 10,7 M€

Chiffres clés :

Schéma Directeur d'Assainissement : **10,8 M€** (dont 7 M€ pour l'achèvement de l'intercepteur Est).

Travaux courants d'extension et de renouvellement de réseaux : **5,8 M€**.

Acquisitions foncières et aménagements de protection contre les inondations de la basse vallée du Lez : **2,2 M€**.

Travaux d'aménagement des locaux de la régie des eaux : **1,4 M€**.

Programme d'extension de la station d'épuration MAERA : **1,3 M€**.

Développement de l'outil « Ville en Alerte » : **0,6 M€.**

Inondations :

L'année 2016 va marquer l'achèvement des actions portées par la métropole au titre du PAPI 1 et l'engagement des premières actions majeures inscrites au PAPI 2.

Les aménagements de protection contre les inondations de la basse vallée de la Mosson concernent les communes de Lattes, Villeneuve-lès-Maguelone et Fabrègues, pour un montant global de l'ordre de 9 M€ H.T. A ce titre, des acquisitions foncières à hauteur de **1,1 M€** complétées par des dépenses de **1,1 M€** pour les aménagements hydrauliques sont nécessaires.

Les principales actions en 2016 portent sur la poursuite des études pour les travaux d'aménagement de la basse vallée du Lez et du Coulazou, les travaux de mise en sécurité du bassin G sur la commune de Grabels, la réalisation des études de maîtrise d'œuvre pour la finalisation du programme de protection contre les inondations du ruisseau des Canaux à Clapiers et des travaux hydrauliques correspondants et la réparation ponctuelle des digues de la Mosson à Lattes suite aux crues de 2014.

Enfin, l'année 2016 sera marquée par le développement de l'outil « Ville en alerte », outil de prévision, de surveillance, d'alerte et de gestion collaborative des risques d'inondations sur le territoire de l'Ecocité. **0,6 M€** y seront dédiés.

Au total, les crédits alloués aux opérations de protection contre les inondations s'élèveront en 2016 à plus de **3 M€**.

Assainissement :

En matière d'assainissement, les principales opérations structurantes réalisées en 2016 au titre du Schéma Directeur d'Assainissement marquent l'achèvement de la mise en œuvre du programme approuvé en décembre 2004. Elles mobiliseront **10,8 M€**.

Ces opérations concernent principalement l'achèvement de l'Intercepteur Est, pour **7 M€**, qui permettra à terme d'acheminer les eaux usées des communes du Nord et de l'Est de Montpellier directement jusqu'à la station d'épuration MAERA. En outre, la station d'épuration intercommunale de Sussargues-Saint Géniès des Mourgues sera terminée en 2016 avec la finition de la File Boues et la réalisation des aménagements extérieurs pour un montant de **1,5 M€**.

Enfin, **1,5 M€** seront mobilisés afin d'assurer le raccordement de la commune de Castries à la station d'épuration MAERA. Les travaux consistent à la création d'un poste de refoulement sur le site de l'actuelle station, qui sera démolie, et la pose de canalisations sur 2,1 km depuis ce poste jusqu'au réseau principal du système MAERA situé à Vendargues.

Le montant des travaux courants à réaliser pour l'exercice 2016 s'élève à **6,4 M€** répartis en 3 items identifiés : travaux d'extension de réseaux (**1,5 M€**), travaux de renouvellement de réseaux (**4,3 M€**) et travaux sur des postes de refoulement et stations d'épuration (**0,6 M€**).

Par ailleurs, c'est en 2016 que le programme d'extension de la station d'épuration MAERA, adopté en juillet 2014, démarrera sa phase opérationnelle. Ce projet est évalué à 81 M€ HT et permettra de porter la capacité nominale de traitement de la station d'épuration de 430 000 à 600 000 équivalents-habitats (horizon 2030) en cohérence avec les projets de développement urbain sur les communes raccordées, d'admettre les débits collectés pour une pluie mensuelle et de bénéficier d'une filière complète de traitement des boues.

Parallèlement au démarrage de l'exécution de ces travaux, des études devront également être initiées dès 2016 afin de préciser la faisabilité des travaux de renforcement ou de fiabilisation du fonctionnement par temps de pluie du réseau primaire du système d'assainissement MAERA.

Au total, c'est **1,1 M€** qui seront nécessaires en 2016 pour couvrir les premières dépenses liées à cette opération.

Enfin, le niveau tarifaire est revu à la baisse à compter du 1er janvier 2016, de l'ordre de 10 % par rapport au tarif 2015. Il a été fixé à 1,29 € hors taxes par mètre cube sur les 31 communes de la Métropole.

ASSAINISSEMENT	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	CP 2016	CP 2017
Stations d'Epuration : Construction Sussargues-Saint Géniès des Mourgues + Extension Cournonterral	9 990 165	7 194 177	1 625 000	1 170 988
Réseaux : intercepteur Est secteur amont + Intercepteur Est la Pompignane	20 841 950	13 173 717	7 000 000	668 233

Eau potable : (création de la régie publique de l'eau)

En matière d'eau potable, depuis le 1er janvier 2016, le service public de l'Eau est géré par la Régie Publique de l'Eau de Montpellier Méditerranée Métropole. La Régie bénéficie statutairement de l'autonomie financière et de la personnalité morale. Elle vise une gestion de l'eau plus transparente, plus responsable et plus solidaire.

La régie est en charge de l'encaissement de l'intégralité de la redevance fixée par son conseil d'administration. Son budget couvre l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissements nécessaires au service. Cette régie dispose d'un budget de plus de 9 millions d'euros pour l'investissement. Dans le cadre de la convention d'objectifs signée avec la Métropole, elle mettra en œuvre une stratégie de gestion qui replace l'usager au cœur du service, protège la ressource et garantie l'accès à l'eau pour tous.

En 2016, les actions nécessaires à la mise en place de DUP sur les captages de Saint-Brès et de Grabels seront poursuivies, ainsi que celles liées à la protection des aires d'alimentation de captages sur Sussargues et Villeneuve lès Maguelone. Ces dépenses pèsent près de **80 K€**. Sur Sussargues, une première mesure sera concrétisée avec l'acquisition de foncier autour du captage pour un montant de **0,24 M€**.

Par ailleurs, de nouvelles actions seront initiées sur l'aquifère de la source du Lez pour un montant de **0,1 M€**. En outre, les travaux de démolition de l'usine de Portaly, du captage Lou Garrigou sur Lattes et du forage du stade au Crès seront également menés pour un montant de **0,33 M€**.

La Métropole conserve son rôle d'autorité organisatrice et doit couvrir les dépenses nécessaires à la gestion des ressources en eau, à la réalisation des études préalables nécessaires à la mise en œuvre du schéma directeur d'eau potable ou à sa révision.

Les travaux d'aménagement des locaux de la Régie des Eaux (y compris les locaux d'ateliers des artisans) seront finalisés pour un montant total de **1,4 M€**.

Enfin, le niveau tarifaire de l'eau potable est revu à la baisse à compter du 1er janvier 2016, de l'ordre de 11 % par rapport au tarif 2015. Il a été fixé à 1,15 € hors taxes par mètre cube sur les 13 communes en régie.

Défense extérieure contre l'incendie :

En matière de défense extérieure contre les incendies, la Métropole est désormais pleinement compétente. A ce titre, le patrimoine compte plus de 6 000 poteaux incendie, répartis environ à parts égales sur Montpellier et les 30 autres communes. Près de **0,6 M€** seront nécessaires en 2016 afin d'assurer l'ensemble des opérations relatives au renouvellement des poteaux et à la fourniture et pose de nouveaux hydrants.

Les fontaines :

La gestion des fontaines dans l'emprise de l'espace public relève dorénavant de la Métropole. Ainsi, des opérations lourdes d'entretien sur le territoire montpelliérain mobiliseront **0,12 M€** en 2016.

Gestion des milieux aquatiques et ouvrages Hydrauliques :

Dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et des ouvrages hydrauliques, Montpellier Méditerranée Métropole engagera trois opérations majeures en 2016 : des travaux d'aménagements au niveau du pont des pradiers sur le Verdansson (**0,3 M€**), des travaux de mise en conformité du barrage du lac de garrigues (**0,16 M€**) et des travaux d'amélioration des dispositifs de franchissement piscicole sur le Lez (**0,35 M€**).

2ème partie : Les grands équilibres du Budget primitif pour 2016

Remarque préliminaire : compte tenu des transferts de compétence et de la mise en œuvre des conventions de gestion ainsi que de la création du budget annexe transport, le périmètre du budget de la Métropole avait fortement évolué en 2015, rendant les comparaisons difficiles d'une année à l'autre.

Si les évolutions ne sont pas aussi importantes en 2016, elles sont néanmoins significatives. En termes de volume, la création de la régie de l'Eau, a conduit à une forte diminution du budget annexe de l'Eau Potable, le budget de la Régie couvrant l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaire au service. Par ailleurs, la structure du budget principal évolue, la comptabilisation des dépenses liées aux conventions de gestion n'étant pas de même nature que celle des dépenses exercées directement par la Métropole.

2.1. Les tendances de la conjoncture internationale et les dispositions de la loi de finances pour 2016 :

Les éléments relatifs au contexte macro-économique, à la conjoncture économique et à la loi de finances ont été présentés lors du débat d'orientations budgétaires. Ils se caractérisent par une croissance économique fragile et une contribution accrue de l'ensemble des collectivités territoriales au plan national de redressement des finances publiques.

Conjoncture internationale :

- Prix à la consommation des pays avancés (IPC) : 1,1% en 2016 et 1,7% en 2017 (projections FMI)
- Croissance mondiale : 3,4% en 2016 et 3,6 en 2017 (projections FMI)

Conjoncture européenne :

- Prix à la consommation : IPCH 0,5% en 2016 et 1,45% en 2017 (projections macroéconomiques de la BCE)

- Croissance européenne : 1,9% en 2016 et 2% en 2017 (projections macroéconomiques de la BCE)

Conjoncture nationale :

- Hypothèses loi de finances pour 2016 :
  - Croissance : 1,5% en 2016 et 1,5% en 2017 (Projections FMI : 1,3% en 2016 et 1,5% en 2017)
  - Inflation (hors tabac) : 1% en 2016 et 1,4% en 2017. (pour mémoire : 0,1% en 2015
  - Déficit public : 3,3% du PIB en 2016, 2.7% en 2017 (< 2% à horizon 2018 !

- Plan d'économies sur la période 2015-2017 de 50 Mds d'euros dont un effort de 18,6 Mds porté en 2015 et 16 Mds en 2016 programmés. Les efforts pour 2017 comme suit :

  - Etat et agences : 5,1 milliards
  - Collectivités locales : 3,7 milliards
  - Protection sociale : 6,7 milliards

- Objectif d'Evolution de la Dépense publique Locale (ODEDEL) : suivi et programmation des dépenses des collectivités en cohérence avec les engagements budgétaires européens de la France
  - Collectivités locales et leurs groupements : **1,2%** (dont évolution des dépenses de fonctionnement : 1,6%)
  - EPCI à fiscalité propre : **0,6%** (dont évolution des dépenses de fonctionnement : 0,7%)
  - Communes : **1,2%** (dont évolution des dépenses de fonctionnement : 1,3%)
  - Départements : **1,9%** (dont évolution des dépenses de fonctionnement : 2,7%)
  - Régions : **0,4%** (dont évolution des dépenses de fonctionnement : 0,6%)

2.2. Un objectif de rationalisation des dépenses pour maîtriser l'évolution des coûts

Les tableaux ci-dessous présentent le budget primitif 2016, en volume et en structure avec la répartition des dépenses entre les différents budgets d'une part, en identifiant les principales natures de dépenses, tous budgets confondus, d'autre part,

Budget consolidé:
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement pour 2016

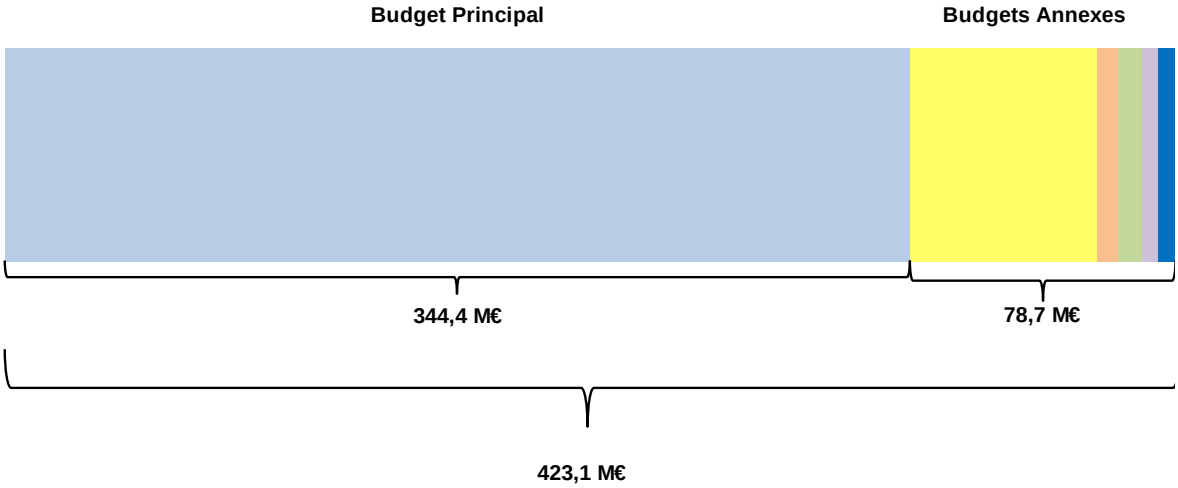

- Budget principal : 81,4 %
- Budget annexe transport: 16,6%
- Budgets annexes assainissement et Spanc: 1,5 %
- Budgets annexes eau brute et eau potable: 0,2 %
- Budget annexe funéraire: 0,1 %
- Budget annexe parking de l'hôtel de ville : 0,1 %

Ce tableau présente les dépenses réelles de fonctionnement de chacun des budgets non retraité des doubles comptes

Répartition des dépenses de fonctionnement 2016 (retraité des doubles comptes)

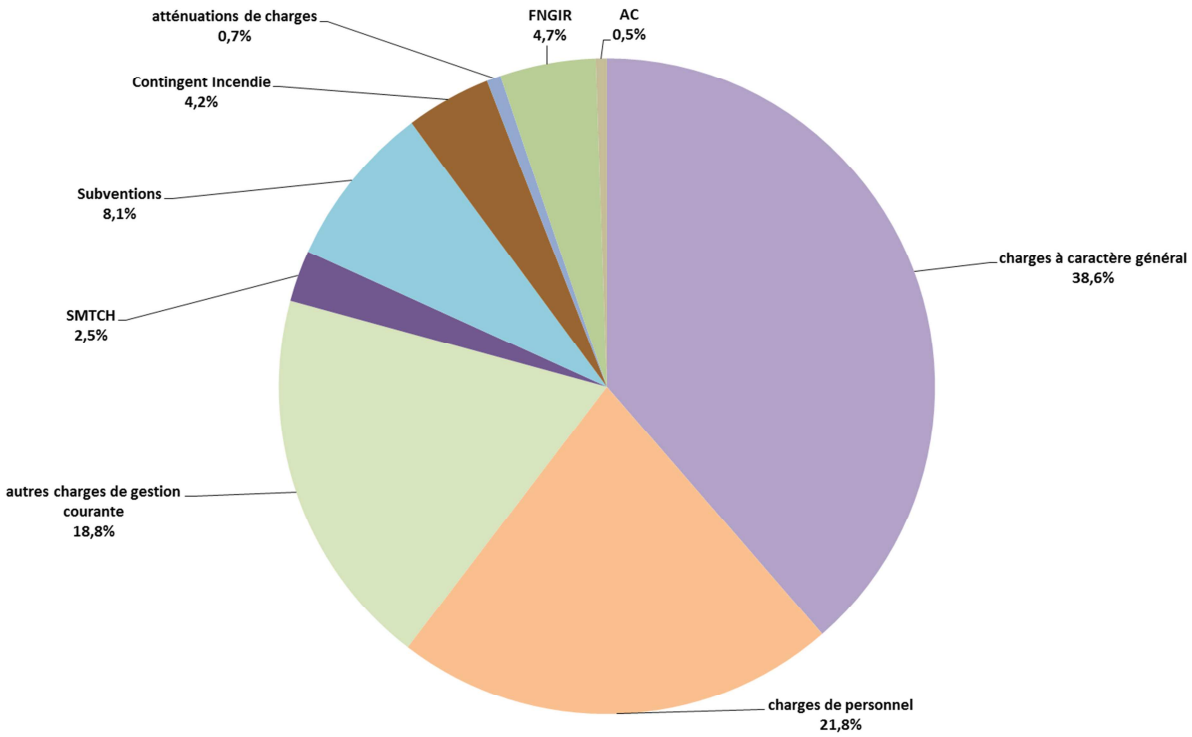

Comme il l'a été indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, les dépenses ont été examinées, sur l'ensemble des champs d'intervention de la Métropole, de manière à rechercher toutes les économies possibles.

Les dépenses de personnel

Hors compétences nouvelles, le montant de la masse salariale 2016 du budget principal s'élèvera à 62,4 M€ soit une évolution limitée à 0,9%, ce qui, compte tenu de l'évolution naturelle du GVT (glissement vieillesse technicité) correspond à une réelle maîtrise des charges.

Deux mesures nouvelles viennent impacter, à la hausse et à la baisse, les charges de personnel.
La baisse du taux de cotisation des collectivités au CNFPT de 1% à 0,9% de la masse salariale d'une part, et à l'inverse, le dégel du point d'indice d'autre part, qui s'effectuera en deux temps : 0,6% au 1er juillet 2016 et 0,6% au 01/02/17.
Cette augmentation s'ajoute aux revalorisations déjà apportées par la réforme de la catégorie C en 2014 et 2015.

A cela s'ajoute, pour la Métropole, le transfert effectif de personnel au 1er janvier 2016, en particulier pour les compétences voirie et espace public, qui a fortement impacté les

effectifs de la Métropole avec le transfert de 455 postes (+31.71%), ainsi que sa masse salariale, 21 M€ (+34.79%).
Ainsi la masse salariale sera portée à 81,4 M€ sur le budget principal et s'établit à 85,8M€ tous budgets confondus.

La Métropole prend en charge les différentiels de rémunération liés à l'harmonisation du régime indemnitaire et à l'obligation du maintien des droits acquis.

Les autres charges de gestion

Parmi les principales dépenses, figurent les postes suivants :

- Au budget annexe transport, la contribution financière à TaM s'établit à 63,4M€ compte tenu des dispositions du contrat de DSP, de l'ouverture prochaine de la ligne 4 et des perspectives d'évolution de la fréquentation.

- Parallèlement, le budget principal viendra abonder le budget transport d'une subvention de **29M€**, nécessaire à l'équilibre de ce budget.

- Les subventions aux associations, vecteur essentiel de lien social, ont été priorisées et atteignent **31,8M€** en 2016.

- La contribution de Montpellier Méditerranée Métropole au contingent incendie porte désormais sur l'ensemble de territoire et s'établit à 16,5M€ sans augmentation par rapport à 2015 compte tenu de la faible inflation constatée.

- Du fait de l'importance des transferts de compétences réalisés, le montant des attributions de compensations versé aux communes est limité à 2,15 M€ en 2016.

- Les dépenses de fonctionnement prises en charge par la métropole pour les compétences transférées (voirie, nettoiement, aires d'accueil des gens du voyage, PLU, Energie, Tourisme, Incendie et secours et DECI) sont de l'ordre de 45 M€ hors masse salariale.

Les charges financières

Les prévisions budgétaires ont pu être affinées depuis le débat d'orientations budgétaires : le montant des intérêts est estimé à 13 M€ sur le budget principal, 14,5 sur le budget annexe transports et 3,5M€ sur le budget annexe de l'assainissement, soit un total de 30,7M€ pour le budget consolidé.

Il est à noter d'une part, que ce montant inclus le coût des emprunts transférés des communes dans le cadre de la compétence voirie, et que d'autre part, les emprunts du budget de l'Eau Potable sont transférés à la Régie de l'Eau dans le cadre de l'exercice de sa mission.

Comme le montre le graphique ci-dessous, 2015 a été marquée par des niveaux de taux historiquement bas, avec des taux variables négatifs. Les marchés n'anticipent pas de hausses importantes pour l'année à venir. La structure de notre dette, équilibrée entre taux fixes (56%) et taux variables (44%), nous permettra donc de bénéficier d'économies significatives du fait de la faiblesse des taux tout en conservant une sécurisation suffisante en cas d'une éventuelle hausse des taux . Rappelons que le taux moyen de la dette au 31/12/15 était particulièrement bien positionné par rapport à la moyenne des collectivités de notre strate avec un taux de 2,64%.

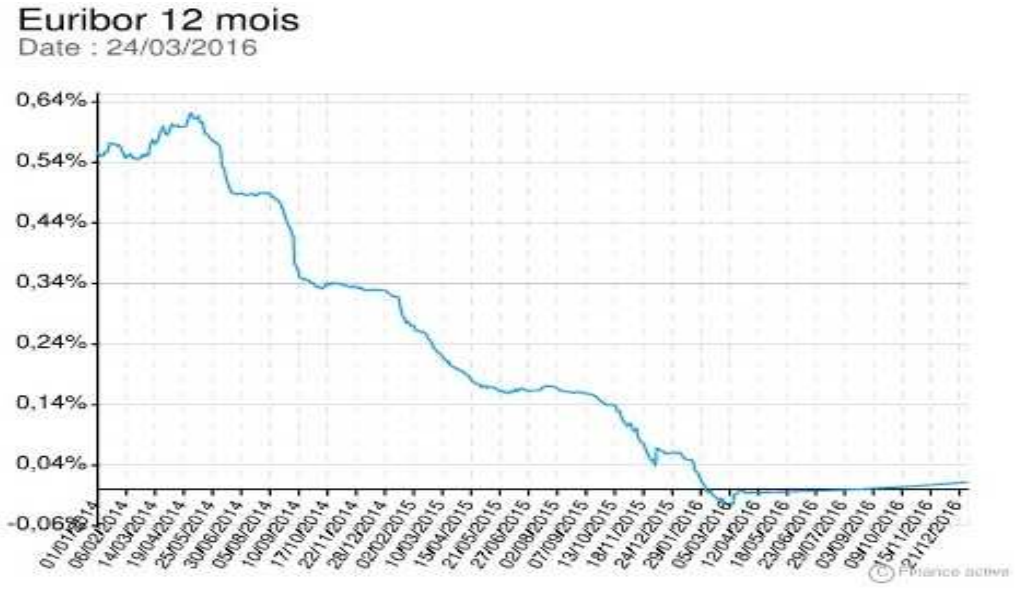

2.3. Recettes de fonctionnement : l'objectif de stabilité fiscale est maintenu malgré la contraction des dotations de l'Etat

Le graphique ci-dessous présent la structure des recettes de la Métropole, tous budgets confondus. Près de 60% des produits sont issus de la fiscalité, alors que la part des dotations reçues est en constante diminution.

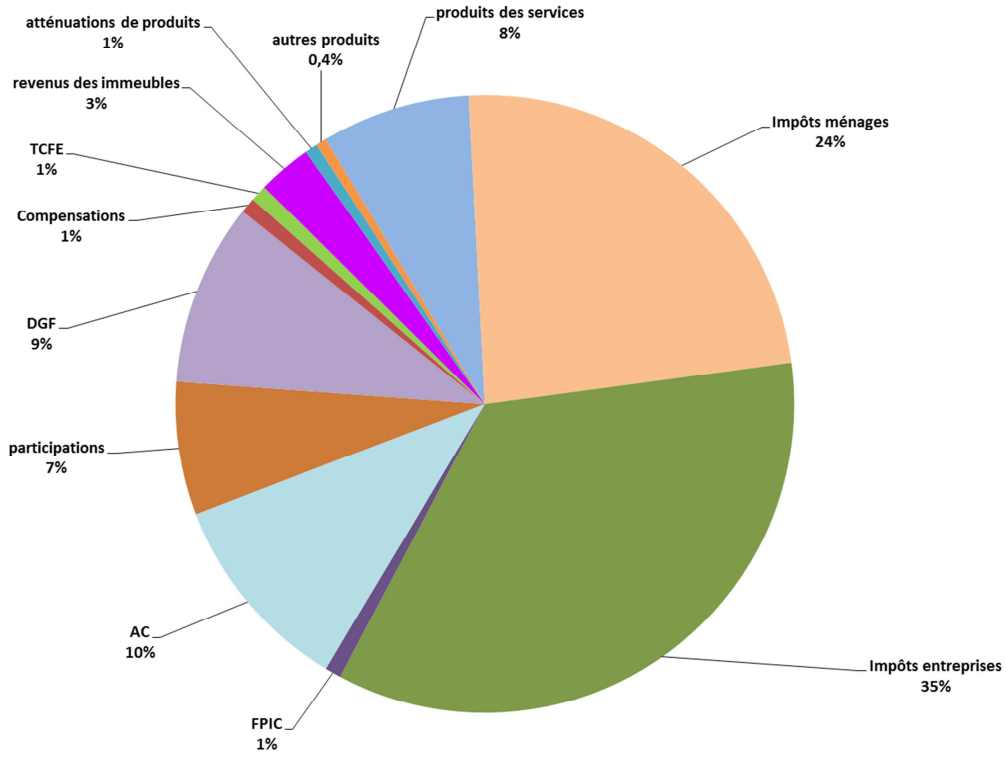

Les recettes fiscales

Impôts ménages et impôts entreprises : aucune augmentation de taux

Le tableau ci-dessous présente les montants prévisionnels pour 2016. Les bases d'imposition viennent d'être notifiées. Si leur montant global est conforme aux prévisions qui ont été présentés lors du débat d'orientations budgétaires, certaines variations ont pu être constatées, en particulier sur la taxe d'habitation. La DRFIP a en effet connu des difficultés pour l'établissement des bases de taxe d'habitation du fait de l'évolution des mesures d'exonération de certains contribuables à revenus modestes, ayant supporté seuls la charge d'un enfant. La base de calcul 2015 servant à l'établissement des prévisions 2016 n'étant pas

encore totalement stabilisée, les notifications de taxe d'habitation ont été surestimées dans une proportion de l'ordre de 1,6% sur le territoire de la Métropole.(2% au niveau national) Compte tenu de ces incertitudes, les bases définitives pour 2016 ne seront connues qu'en novembre prochain.

Quoi qu'il en soit, aucune augmentation de taux ne sera appliquée. Les produits évolueront en fonction de la variation physique propre à chaque taxe et de la revalorisation forfaitaire de 1%, décidée en loi de finances, identique à l'inflation prévisionnelle.

Le versement transport, quant à lui, désormais comptabilisé en budget annexe, devrait connaître une évolution limitée du fait du relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés. Les mesures de compensation annoncées par le gouvernement ne devraient pas permettre de compenser totalement la perte de recettes.

Pour mémoire, la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux a été une nouvelle fois repoussée et devrait intervenir, selon les dispositions de la loi de finances rectificative, en 2017.

Impôts Ménages	**Taxe d'Habitation**	**81,2M€**	**Pas d'augmentation de taux**
	Taxe sur le Foncier Bâti	**1M€**	
	Taxe sur le Foncier Non Bâti	**0,8M€**	
	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	**67,3M€**	
Impôts Entreprises	**Cotisation Foncière des Entreprises**	**57,5M€**	**Pas d'augmentation de taux**
	Cotisation sur la Valeur Ajoutée	**28,6M€**	**Taux national**
	TASCOM	**5,7M€**	**Taux national**
	IFER	**1,6M€**	**Tarifs nationaux**
	Versement Transport	**83,3M€**	

Alors que certaines Métropoles projettent d'augmenter leur taux d'imposition, notre engagement de stabilité fiscale est respecté : en 2016, comme en 2015, aucun taux d'imposition ne sera augmenté.
Au total, Montpellier Méditerranée Métropole devrait être l'une des rares métropoles à ne pas augmenter ses taux sur ces 2 années consécutives.

Les recettes issues de la péréquation : dotations de l'Etat, et péréquation horizontale (FPIC)

La Dotation Globale de Fonctionnement

La participation des collectivités au redressement des finances publiques s'accroit une nouvelle fois. Au niveau national, elle passe de 8,8Mds € à 12,5Mds €.

Participation au redressement des finances publiques au niveau national, en Milliards d'euros :

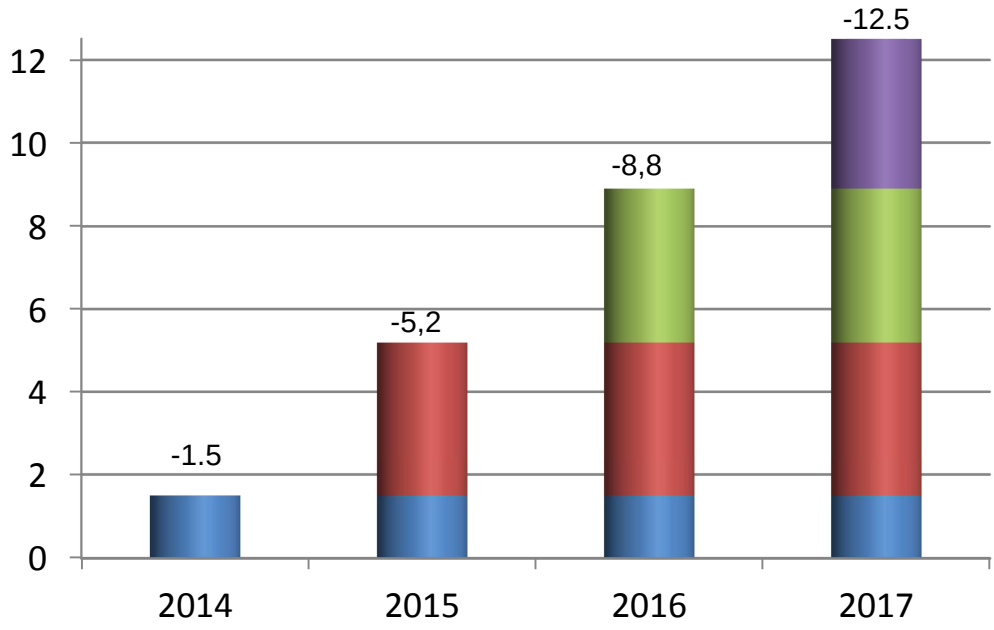

Corrélativement, la contrainte s'accroit sur chacune des collectivités. Pour la Métropole de Montpellier, cela représente une ponction de 11M€ supplémentaires par rapport à 2015. Au total, la dotation d'intercommunalité a baissé de 25M€ par rapport à 2013.

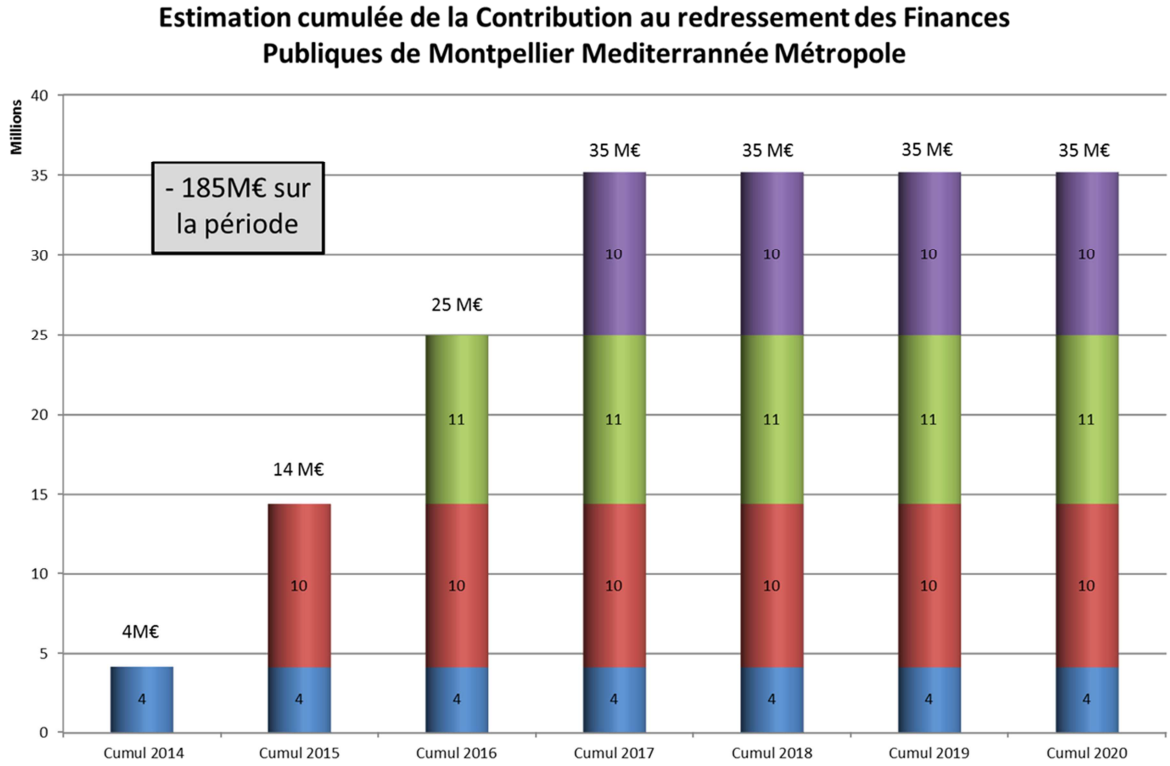

La dotation de compensation (ancienne compensation de taxe professionnelle), subit elle aussi la réduction des enveloppes nationales. Variable d'ajustement, la baisse est estimée à 1,8%(soit 47,6 M€ en 2016)

La réforme annoncée de la DGF n'a pas vocation à combler ces pertes de recettes mais à répartir plus équitablement cette enveloppe et en simplifier l'architecture ainsi que les modalités d'attribution.
Si les principes de cette réforme ont été adoptés dans la loi de finances, sa mise ne œuvre a été reportée au 1er janvier 2017 et ses modalités d'application seront définies au vu des simulations qui seront présentées par le gouvernement.

La DGF de Montpellier Méditerranée Métropole :

Dotation d'Intercommunalité	**Brute : 30,5 M€** **Prélèvement : - 25 M€** **=** **Nette : 5, 5 M€**
Dotation de Compensation	**47,6 M€**

Les compensations de l'Etat

- La Dotation Globale de Décentralisation est maintenue au niveau de 2015 (1,1 M€).

- Les compensations fiscales de taxe d'habitation et taxe foncière connaissent une baisse de 13% (**3,6M€)** tandis que les autres compensations (CFE, CVAE) diminuent de 11 ,5% du fait de l'évolution de l'enveloppe normée et de leur rôle de variable d'ajustement (**0,8 M€).**

Le Fonds National de Péréquation des Recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) :

Alors qu'il était prévu que l'enveloppe nationale du FPIC atteigne 2% des recettes fiscales en 2016, la loi de finances a lissé ce dernier palier sur 2 ans. L'enveloppe a été fixée à 1 Md d'€ en 2016, soit une progression de 220M€ rapport à 2015 (+ 28.2%).

Par ailleurs, la loi de finances pour 2016 apporte un certain nombre de modifications aux règles d'affectation du FPIC.

- elle introduit un dispositif de garantie dégressif pour les ensembles qui perdraient leur attribution en 2016.
- elle assouplit les règles de répartition dérogatoire entre EPCI et communes :
    - délai de délibération porté à 2 mois à compter de la notification du FPIC, (et non plus au 30 juin)
    - répartition libre de la part métropolitaine dans les limites de 30% du régime de droit commun,
    - répartition alternative à l'unanimité ou à la majorité qualifiée du conseil métropolitain et approuvée par les conseils municipaux
- elle introduit un dispositif de garantie dégressif pour les ensembles qui perdraient leur attribution en 2016 (90% du montant 2015 en 2016, 75% en 2017 et 50% en 2018), alors que la garantie était jusqu'à présent de 50%

Dans la mesure où l'effort fiscal agrégé constitue le principal critère d'éligibilité au reversement, l'ensemble intercommunal de Montpellier Méditerranée Métropole devrait rester éligible à ce reversement cette année encore.

Toutefois, les mouvements de regroupements intervenus en 2015, les évolutions des moyennes nationales et du nombre de territoires éligibles pourraient provoquer de fortes variations en 2016. C'est pourquoi le montant du FPIC a été maintenu, par prudence, à son niveau de 2015.

- Les taxes transférées :

En 2016, 2 communes, Montpellier et Grabels, ont transféré la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) qui sera désormais directement perçue par la Métropole (4,8 M€).
Le montant leur sera compensé, via l'attribution de compensation, à hauteur des volumes perçus en 2015. Dès lors, seule l'évolutivité de la recette impactera, à la hausse comme à la baisse, le budget de la Métropole.

- Les produits des services :

L'évolution des produits des services est également impactée par les transferts de compétence, en particulier, les redevances d'occupation du domaine public liées à la voirie, les recettes des réseaux ainsi que par les remboursements au titre de convention de mise à disposition descendante.
Là encore, ces produits sont compensés aux communes dans l'attribution de compensation.
Au total, le produit des services est estimé à 35,3 M€, en progression de 8,4%.

- Les attributions de compensation : le montant des AC fixé en 2015 évoluera en fonction des évaluations complémentaires qui interviendront en 2016. Il représente désormais 10% du budget consolidé de la Métropole (59,1M€)

2.3. Des investissements en hausse pour soutenir l'économie locale et l'emploi

Répartition des dépenses d'investissement (hors dette) 2016

Tous budgets

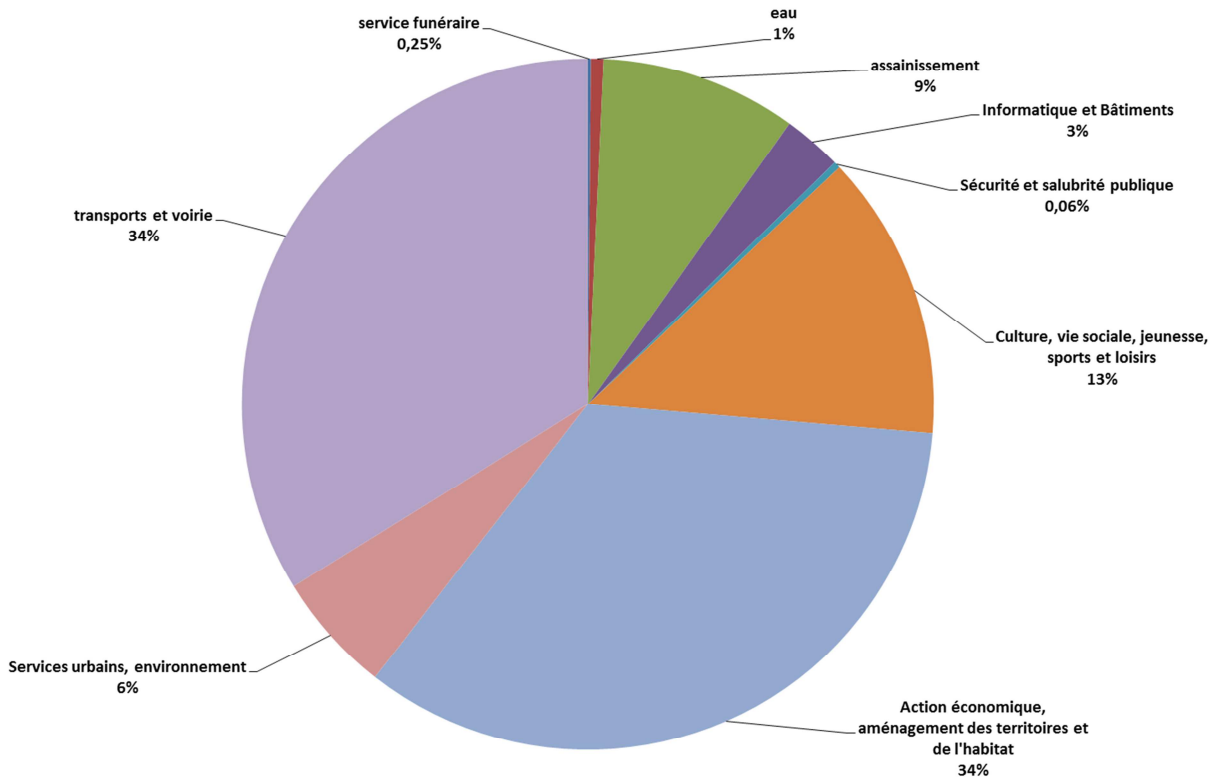

Budget consolidé:
Répartition des dépenses d'investissement (hors dette) pour 2016

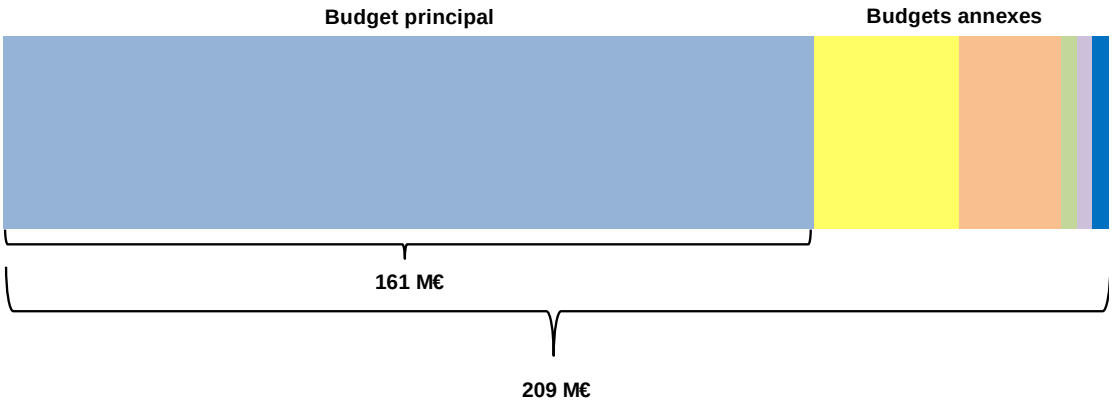

- Budget principal : 77 %
- Budget annexe transport : 13 %
- Budgets annexes assainissement et SPANC : 9,1 %
- Budgets Annexes eau brute et eau potable : 0,6 %
- Budget Annexe funéraire : 0,1 %
- Budget annexe parking de l'hôtel de ville : 0,05 %

Le montant des dépenses d'investissement total du budget consolidé s'élève à 289 M€. Si l'on exclut les dépenses liées au remboursement de la dette, ce sont 209 M€ qui sont consacrés au développement du territoire en 2016. Pour le seul budget principal, cela représente une hausse de 17%, ce qui constitue un effort particulièrement élevé alors même que les financements extérieurs se réduisent. Rappelons que ce sont les efforts réalisés sur les dépenses de fonctionnement qui permettent d'assurer un tel niveau d'investissement : 1M€ d'économies de fonctionnement a un effet levier de l'ordre de 12M€ sur l'investissement .

2.4. Le financement de l'investissement

- L'autofinancement constitué par l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement s'élève à 58,6M€ pour le budget principal et 103,9M€ pour le budget consolidé.
- Hors emprunt, les recettes d'investissement 2016, sont évaluées à **51,2M€** pour le budget principal, et 65M€ pour le budget consolidé.

Elles sont constituées principalement par les subventions reçues dans les domaines des transports, de l'habitat (aides à la réalisation des logements locatifs sociaux, et 4 M€ d'aides à la rénovation de l'habitat privé) ainsi que de la voirie. Il s'agit, sur ce dernier point, des fonds de concours versés par les communes dans le cadre du financement des programmes des voiries élaborés conjointement.

La Taxe d'Aménagement est désormais perçue par la Métropole au titre des autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 1er janvier 2015 Cette taxe étant perçue en 2 versements auprès des redevables, (12 mois et 24 mois après la délivrance du permis de construire), la Métropole ne percevra qu'une première moitié en 2016, soit un montant estimé de 2,2 M€.

En outre, conformément à la délibération du conseil métropolitain du 16 décembre dernier, le produit de la taxe d'aménagement sera partagé entre la métropole et les communes au prorata des dépenses de voirie dans les dépenses d'équipement des communes. A ce titre, 1,4 M€ seront reversés aux communes.

Le fonds de compensation de la TVA, qui permet le remboursement de l'Etat de la TVA acquittée sur certaines dépenses d'équipement, est estimé au total à 7,4M€ compte tenu de l'ensemble des dépenses d'investissement prévues.
La nouvelle part du FCTVA, relative aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, est affectée en section de fonctionnement.

Le produit des cessions attendu en 2016 est estimé à **0,35 M€**

L'emprunt : est estimé, compte tenu du niveau des investissements et des recettes attendues, à 71,2M€ pour le budget principal et 93,8M€ au total des budgets consolidés Ces volumes sont estimatifs et les montants mobilisés seront adaptés en fonction des réalisations de l'exercice.

L'encours de dette s'élève à ce jour à 378,8M€ pour le budget principal, à 987,1M€ pour l'ensemble des budgets. Cela détermine une annuité de **32,7M€** pour le budget principal et de **89,6M€** au total des budgets.

Les niveaux de capacité de désendettement associés sont de 6,4 années pour le budget principal, et de 9,5 années pour les budgets consolidés, ce qui reste satisfaisant au regard du niveau d'équipement de la collectivité.

26,5M€ sont également inscrits en dépenses et en recettes au titre du refinancement de la dette et permettront de bénéficier d'éventuelles opportunités.

SYNTHESE : Les grands domaines d'action

Le graphique ci-dessous présente les grands champs d'intervention de la Métropole,.

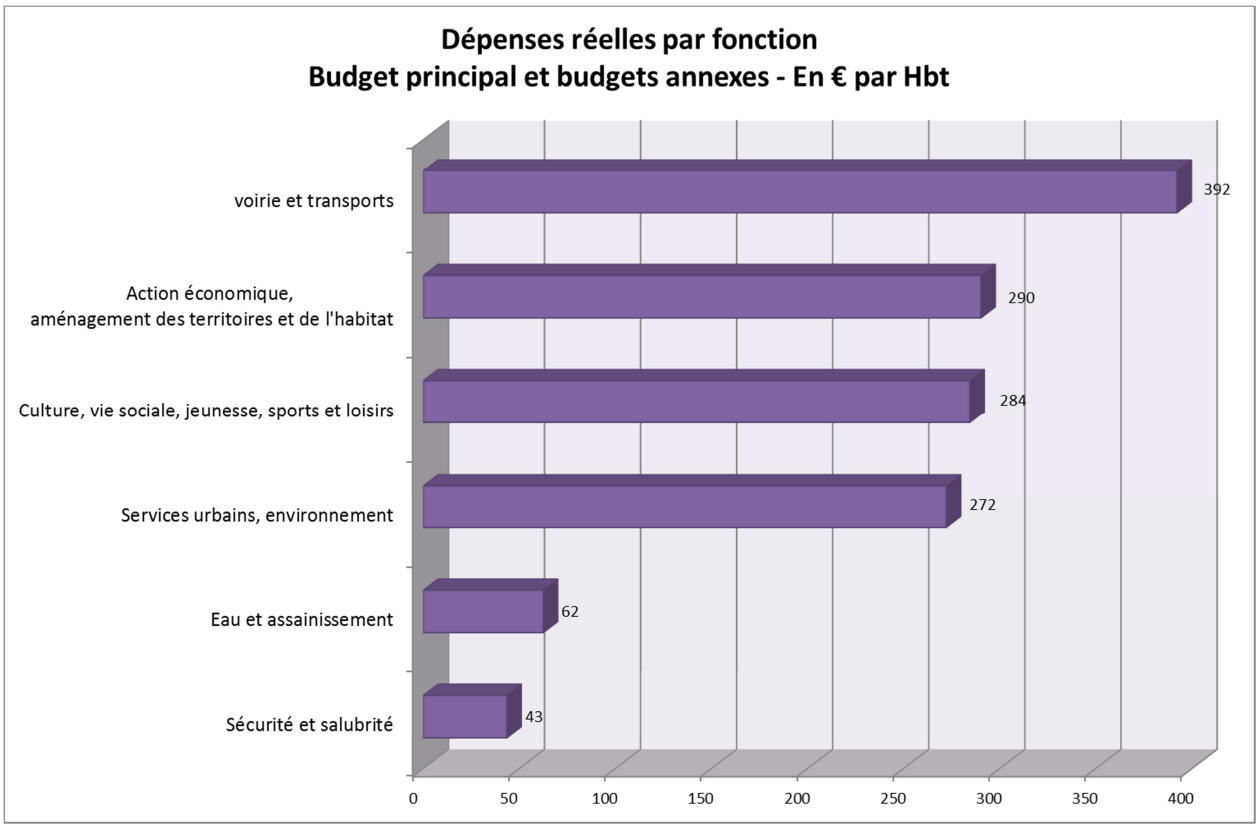

Les grandes masses du Budget Primitif 2016 en millions d'euros

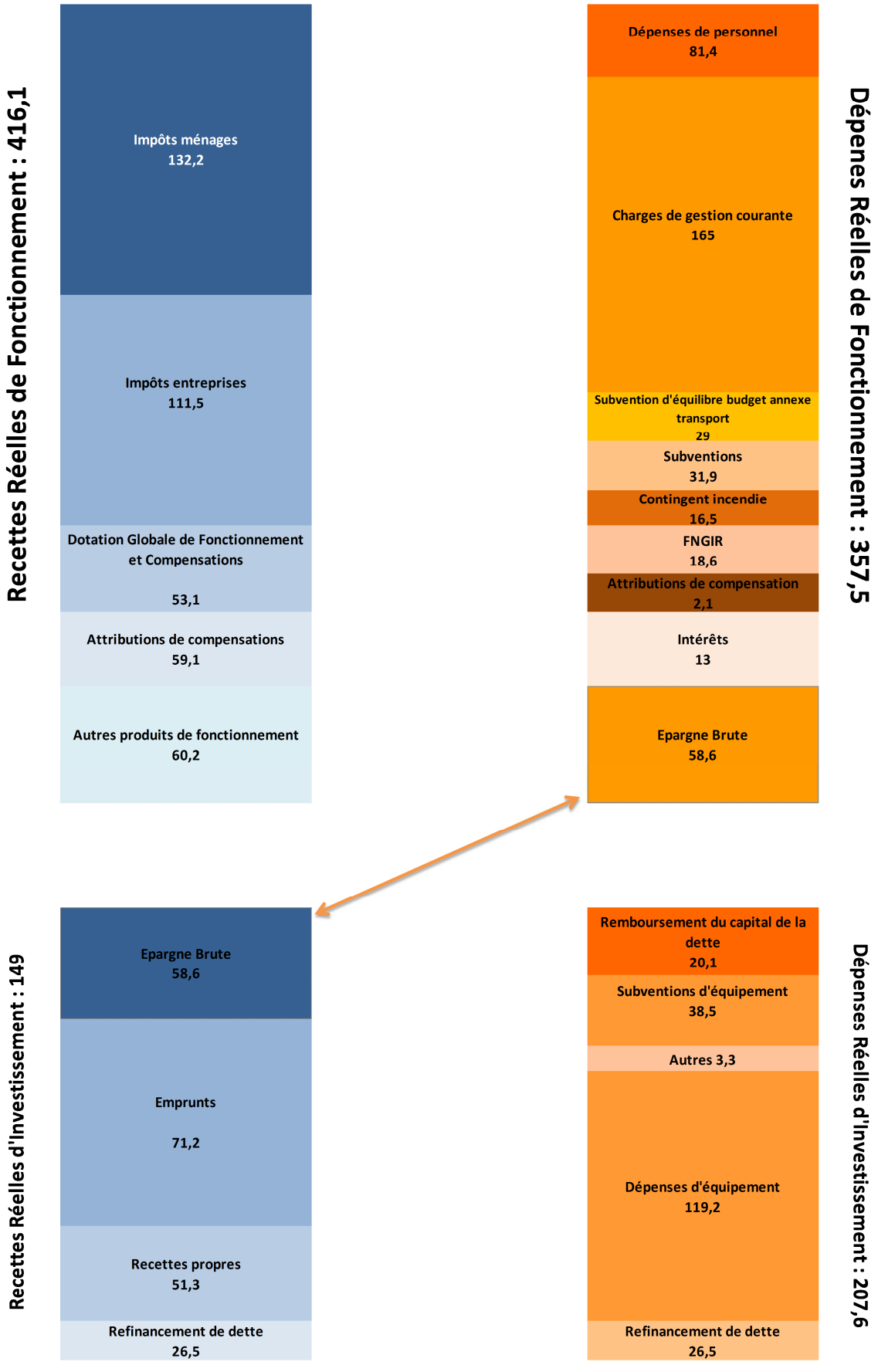

Les grandes masses du Budget Primitif, du budget consolidé 2016 en millions d'euros

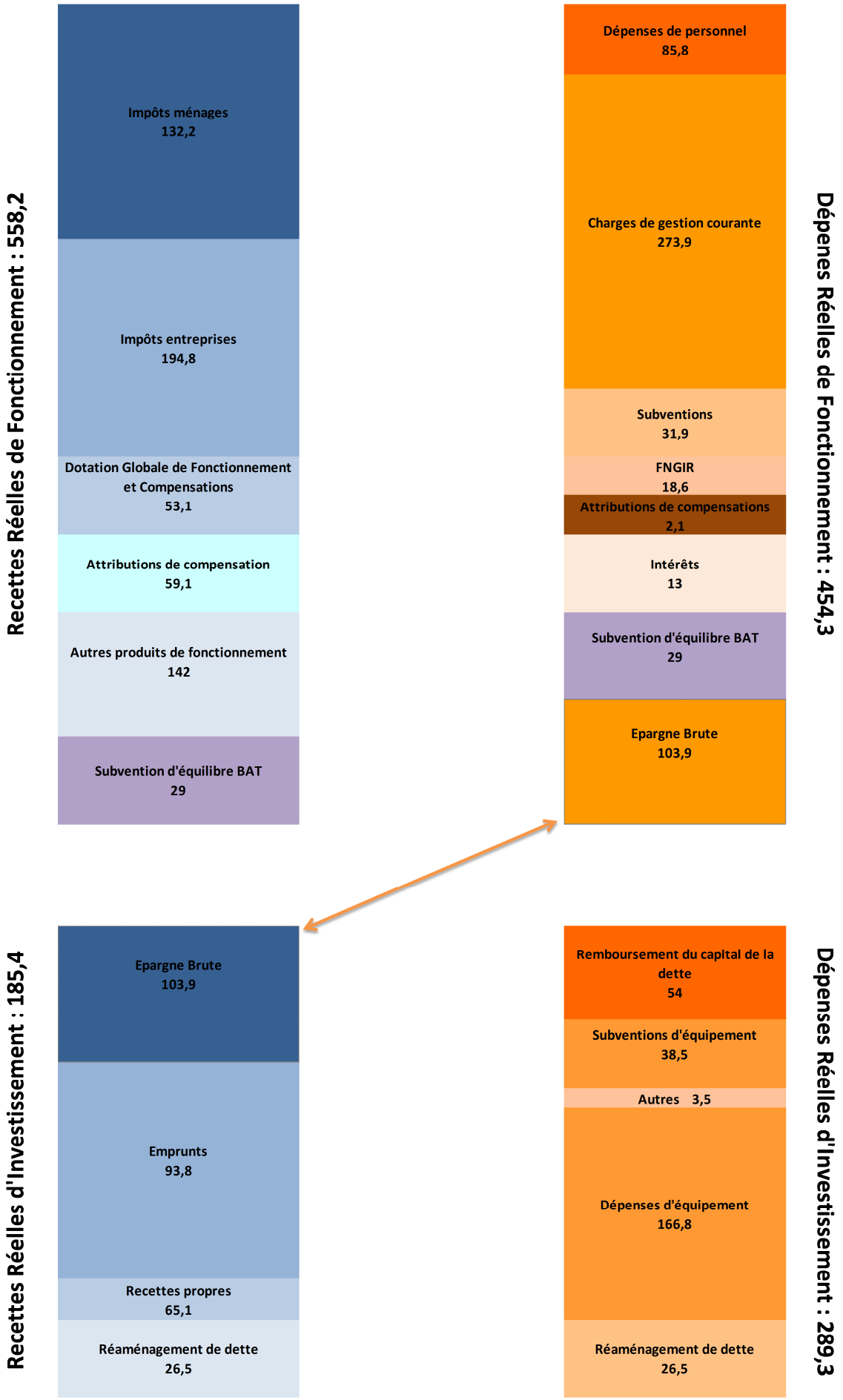

Balance du Budget Primitif 2016 (ordre et réel)			
	2015	**2 016**	**Evolution**
Budget Principal	612 770 734	640 887 285	37,9%
Budget annexe des Transports	231 275 400	203 970 000	-11,8%
Budget annexe de l'Assainissement	61 479 920	55 312 990	-10,0%
Budget annexe de l'Eau Potable	21 684 090	2 858 105	-86,8%
Budget annexe du service Funéraire	1 945 638	1 211 692	-37,7%
Budget annexe du parking de l'hôtel de ville	0	959 000	100,0%
Budget annexe SPANC	48 095	117 890	145,1%
Budget annexe de l'Eau Brute	471 400	16 500	-96,5%
Budgets consolidés	**929 675 277**	**905 333 462**	-2,6%

Conclusion :

Le débat d'orientations budgétaires a fixé les objectifs à tenir sur l'exercice 2016 pour conforter la situation financière de la Métropole, lui permettre de développer une politique au service des usagers, portant des projets d'avenir et affirmant son positionnement au niveau régional, national et international. Le budget primitif qui vous est proposé ici répond à ces engagements : la recherche d'économies, l'optimisation des dépenses et de leur financement permettent de maintenir un niveau d'investissement générateur de croissance et d'emplois sans augmentation de la fiscalité.